

1.	OUVERTURE	4
2.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
3.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
4.	CORRESPONDANCE	4
5.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
6.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-061103	4
7.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (SAC-061103)	5
7.1	Nouvelles conditions d'admission	5
7.2	Procès-verbal du Sénat académique	5
8.	RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES	5
8.1	Création du sigle BADI	5
8.2	Création du sigle GTEC	5
8.3	Modifications aux programmes de Baccalauréat en ingénierie (génie électrique) - programmes régulier et régime coopératif	6
8.4	Science infirmière : ajout au Répertoire de premier cycle	8
8.5	Modifications au Répertoire des études supérieures - Maîtrise en science infirmière	10
8.6	Résolutions transmises à titre d'information	10
9.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-070129	10
10.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ-070129)	10
10.1	Évaluation des programmes de droit	10
10.2	Baccalauréat appliqué en design d'intérieur	14
10.3	Nouveaux programmes en technologie	21
10.4	Ajout d'une orientation génie industriel	22
10.5	Ajout d'une orientation gestion de l'ingénierie	22
10.6	Troisième année en éducation primaire (Campus de Shippagan)	23
11.	NOMINATIONS	36
11.1	Comité d'attestation d'études	36
11.2	Comité de sélection des grades honorifiques	36
12.	MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS (ARTICLE 43)	36
13.	RECONFIGURATION DES PROGRAMMES	37
14.	COMMISSION DU NOUVEAU-BRUNSWICK SUR L'EDUCATION POSTSECONDAIRE	37
15.	SUIVI DES RÉUNIONS DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-061202 ET CGV-070129	41
16.	AFFAIRES NOUVELLES	41
17.	PROCHAINE RÉUNION	41
18.	CLÔTURE	41

DOCUMENTS	42
DOCUMENT A : Ordre du jour adopté	A(1)
DOCUMENT B : Rapport du Comité des programmes	B(1-35)
DOCUMENT C : Procès-verbal CCJ-070129	C(1-9)
DOCUMENT D : Nominations	D(1-3)
DOCUMENT E : Modifications aux Statuts et règlements	E(1-3)

- * Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexe du procès-verbal.

Nota bene :

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète et les rapports annuels à la bibliothèque de chacune des constituantes, au secrétariat des facultés et des écoles, et à la direction des Services pédagogiques. Il est possible de se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général. (Procès-verbal SAC-960607, page 5)
- 2) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 3) Le procès-verbal peut toujours être consulté sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/senat/senat.html>

1. OUVERTURE

Le président d'assemblée souhaite la bienvenue aux membres. Il s'agit de la 195^e séance du Sénat académique. Il nomme les personnes excusées et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres : Richard Boulanger, professeur au Campus de Moncton, Colette Landry Martin, doyenne par intérim de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires et Alain Roberge, bibliothécaire en chef. Il est 8 h 30.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

La secrétaire générale confirme le droit de présence des membres, des invitées et invités.

4. CORRESPONDANCE

Aucune.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1

Informations :

- ▶ Rubrique 10.2 : Ce point sera traité après la pause.
- ▶ Rubrique 14 : Le document a été déposé sur la table.

R : 01-SAC-070309

David Lonergan, appuyé par Marie-France Albert, propose :

« Que le Sénat académique adopte l'ordre du jour. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-061103

Corrections :

- ▶ Page 11, premier paragraphe, dernière ligne : il faut lire ... voire même les magasins d'alimentation.
- ▶ Page 26, dernier paragraphe, deuxième ligne : il faut lire « Si l'on a un cours FORS traitant de sculpture, est-ce que...».

R : 02-SAC-070309

Jeanne d'Arc Gaudet, appuyée par Isabelle McKee-Allain, propose :

« Que le Sénat académique adopte le procès-verbal SAC-061103 tel que corrigé. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (SAC-061103)

7.1 Nouvelles conditions d'admission

Le VRER explique que les discussions avec le ministère de la Formation secondaire et de l'Emploi se poursuivent lentement. Les travaux portent présentement sur la préparation des listes de cours. Malgré ces travaux, tout semble indiquer que les échéanciers seront respectés.

7.2 Procès-verbal du Sénat académique

La **SG** explique que le projet pilote a permis de réduire le temps de préparation du procès-verbal du Sénat académique de 75 heures. Elle ajoute que trois documents ont été préparés : le condensé, le procès-verbal et la transcription. Le Secrétariat général est très satisfait des résultats.

Le sénateur **Villard** estime que le procès-verbal reflète assez bien les discussions. Il pose deux questions. La première porte sur la procédure pour faire des modifications au procès-verbal et la deuxième porte sur le temps de rédaction.

Président d'assemblée : Le moment de faire des modifications au procès-verbal est lors de l'adoption de celui-ci à la réunion du Sénat académique. Si des corrections sont nécessaires, je pense qu'il est de mise de les communiquer au Secrétariat général lors de votre préparation et n'attendez pas à la réunion même.

La sénatrice **Gaudet** offre ses félicitations à l'équipe de rédaction.

8. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES

Corrections au Rapport :

- ▶ Page 34, **R : 08-CPR-070112**, à la fin du paragraphe, il faut remplacer VI par **IV**.
- ▶ Page 34, **R : 05-CPR-070126**, 4^e ligne, il faut remplacer GELE4211 par **GELE4212**.
- ▶ Page 34, 5^e ligne, **R : 05-CPR-070126**, il faut remplacer GELE5211 par **GELE5212**.

8.1 Création du sigle BADI

Le **VRER** explique que le Comité des programmes a recommandé au Comité conjoint de la planification la création du programme de Baccalauréat en design d'intérieur. Sous réserve de la création de ce programme, la création d'un sigle BADI est de mise.

R : 03-SAC-070309

Neil Boucher, appuyé par Paul-A. Chiasson, propose :

« Que le Sénat académique accepte la création du sigle BADI pour le programme de Baccalauréat appliqué en design d'intérieur, sous réserve de la création du programme par le Sénat académique et le Conseil des gouverneurs. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

8.2 Création du sigle GTEC

Le **VRER** explique que le Comité des programmes a recommandé au Comité conjoint de la planification la création d'une Deuxième concentration (technologie) pour le B. Sc.- B. Éd. et la création d'une Mineure en technologie. Sous réserve de la création de ces programmes, la création d'un sigle GTEC est de mise.

8.2 Création du sigle GTEC (suite)

R : 04-SAC-070309

Neil Boucher, appuyé par Anne Lowe, propose :

« *Que le Sénat académique accepte la création du sigle GTEC, sous réserve de la création d'une Deuxième concentration (technologie) pour le B. Sc. - B. Éd. et/ou de la création d'une Mineure en technologie par le Sénat académique et le Conseil des gouverneurs.* »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

8.3 Modifications aux programmes de Baccalauréat en ingénierie (génie électrique) - programmes régulier et régime coopératif

Le VRER présente les modifications aux programmes de Baccalauréat en ingénierie (génie électrique) - programmes régulier et régime coopératif. Il s'agit d'une réforme en profondeur faisant suite à l'évaluation du programme en janvier 2004. De plus, la réforme fait suite à l'évaluation qui a été menée en 2006 par le Bureau canadien d'accréditation des programmes d'ingénierie (BCAPI). Il faut savoir que, à l'automne 2006, le secteur concerné a préparé des réponses aux recommandations du Conseil des gouverneurs et du BAPI. Le secteur propose l'amélioration de la visibilité du programme, l'identification de deux spécialités à l'intérieur du programme et une meilleure adaptation du programme aux besoins régionaux et aux besoins du marché en général.

Le Conseil des gouverneurs avait également demandé un changement d'orientation des cours à option afin d'avoir deux spécialités. Les deux concentrations ont été identifiées. Il s'agit de l'énergie électrique ainsi que les technologies des communications. Ces deux concentrations s'arriment très bien avec les axes prioritaires du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Aussi, les technologies des communications s'arriment très bien avec le travail qui se fait à l'intérieur de la Faculté, y compris une des chaires de recherche. Vous retrouverez la liste des cours à option de ces deux spécialités à la page 2 du document.

Aussi le Conseil des gouverneurs avait recommandé l'amélioration de la visibilité du programme. Pour ce faire, la Faculté propose le déplacement de certains cours et le renforcement de la composante *conception* en ajoutant deux cours : un portant sur la conception des systèmes électroniques et l'autre sur un projet de conception. Certains cours ont été retirés de la liste alors que d'autres ont été réaménagés.

Aussi, il faut savoir que le BAPI avait recommandé le renforcement de la composante *conception*. De plus, il avait recommandé une plus grande utilisation des ordinateurs et plus de travaux en équipe. Ces deux recommandations ont été prises en considération dans la nouvelle structure proposée. Une révision en profondeur comme celle qui vous est proposée exige une période de transition. Le plan de transition prévoit que les personnes inscrites dans l'ancien programme recevront des équivalences ou des exemptions de cours, suite à une analyse individuelle de chacun des dossiers.

R : 05-SAC-070309

Neil Boucher, appuyé par Colette Landry Martin, propose :

« *Que le Sénat académique accepte les modifications majeures apportées au programme de Baccalauréat en ingénierie (génie électrique) - programme régulier et au programme de Baccalauréat en ingénierie (génie électrique) - régime coopératif.* »

McKee-Allain : À la page 14 (numérotation du CPR), au point 3, on doit biffer les mots « *ne et pas* » de la phrase suivante : *Le plan suivant sera considéré afin d'éviter que les étudiants et les étudiantes ne soient pas pénalisés.* Le VRER confirme la correction. Les membres du Sénat académique acceptent la correction par consensus.

8.3 **Modifications aux programmes de Baccalauréat en ingénierie (génie électrique) - programmes régulier et régime coopératif (suite)**

Deguire : Il s'agit d'une réforme en profondeur du programme. Est-ce que c'est habituel de limiter l'examen de la réforme au Comité des programmes et au Sénat académique? Est-ce que l'examen doit se faire aussi à la CESPМ?

VRARH : Je ne pense pas que cette réforme doive aller à la CESPМ, car le nombre de crédits dans le programme ne change pas. Le programme demeure un programme de génie électrique. Il respecte les conditions de l'accréditation du BCАPI. Cependant, je crois que la Faculté devrait aviser le BCАPI des changements.

Bouchard : Je sais que la reconfiguration des programmes n'est pas encore en vigueur, mais nous visons 150 crédits par programme pour les programmes de cinq ans. Cette réforme en propose 162. Il me semble que l'on se donne de l'ouvrage. Si le projet de la reconfiguration des programmes est accepté, j'espère que l'on demandera des rectificatifs. Aussi, je vois qu'il y a un cours au choix qui est disparu. Il a été remplacé par un cours de génie. Est-ce bien cela ou a-t-il été déplacé ailleurs?

Chiasson : La Faculté d'ingénierie ne peut pas présumer et prévoir les décisions du Sénat académique par rapport à la reconfiguration des programmes. La condition de 150 crédits n'est pas encore en vigueur. On n'a pas diminué le nombre de crédits dans le programme car cela impliquerait des changements aux autres programmes de la Faculté d'ingénierie. Aussi, une autre raison, c'est que la modification aux autres programmes de la Faculté aurait impliqué que le BCАPI réévalue tous les programmes dans un an. La Faculté ne voulait pas procéder ainsi.

Caron : Par rapport à la liste des cours au choix, j'ai trouvé ça particulier qu'on limite des sigles de cours dans une liste de cours au choix. Est-ce que ceci est voulu?

Chiasson : En effet, le BCАPI demande qu'un certain nombre de cours soit dispensé dans le domaine des sciences humaines et sociales. S'il n'y a pas de contraintes, on pourrait avoir des étudiantes et étudiants qui ne font ni sciences humaines, ni sciences sociales. Une autre raison pourquoi la Faculté ajoute des contraintes, c'est qu'elle a déjà certaines disciplines qui sont bien couvertes dans le programme et elle veut que les étudiantes et étudiants suivent des cours dans d'autres disciplines. La Faculté a déjà intégré dans son programme des cours obligatoires en administration. Ainsi, il serait préférable pour une étudiante ou un étudiant d'élargir ses horizons et de ne pas suivre des cours au choix en administration. C'est la même chose en physique, en chimie et en mathématiques.

G. LeBlanc : Concernant les cours au choix, est-ce que les cours de droit sont tous réservés à la Faculté de droit? Si c'est le cas, les étudiantes et étudiants n'ont pas accès aux cours en droit alors que ceci est prévu à la page 20. Concernant les étudiantes et étudiants qui sont relativement faibles en linguistique, est-ce qu'on leur demande de faire quatre cours de français? Je sais que je compte des crédits, mais l'étudiante ou l'étudiant ferait six crédits de français en première année. Est-ce qu'on lui demande de faire 162 crédits en bout de ligne? L'étudiante ou l'étudiant ferait six crédits en formation linguistique en première année et, si l'on exige un autre six crédits, lorsque l'on veut les transférer aux cours au choix, il faut en transférer trois, donc l'étudiante ou l'étudiant doit faire 165 crédits.

Président : Est-ce que votre question est adressée au sénateur Chiasson?

G. LeBlanc : À la sénatrice Albert.

Albert : Les cours sont réservés aux étudiantes et étudiants de la Faculté de droit, mais il y a le cours DROI2000 qui est offert à la Faculté d'administration et qui est plus facilement accepté par les étudiantes et étudiants. Pour suivre des cours de deuxième et de troisième années à la Faculté de droit, qui sont des cours de trois crédits, il faut avoir suivi des cours de base qui sont en première année et qui sont des cours de six crédits. Le cours DROI2000 offert à la Faculté d'administration est facilement accessible pour tout le monde et je pense que cela pourrait probablement répondre à leurs besoins.

Chiasson : Concernant la question portant sur les cours de français, je regarde le programme de Baccalauréat en administration des affaires et je constate qu'il y a un cours de français en première année. Peut-être que la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales pourrait me corriger.

8.3 Modifications aux programmes de Baccalauréat en ingénierie (génie électrique) - programmes régulier et régime coopératif (suite)

McKee-Allain : Je pense que cela peut varier selon les programmes.

G. LeBlanc : En administration, une étudiante ou un étudiant peut faire FRAN1903, FRAN1913, FRAN1923, FRAN1933, soit deux cours en première année et deux cours comme cours au choix en troisième et quatrième années. On va créditer deux cours en première année et seulement un cours en troisième et quatrième années, donc il fait un cours de plus pour avoir le baccalauréat. C'était cela le sens de mon intervention.

Chiasson : Les cours en surplus en français (au-dessus de six crédits) ne peuvent pas être crédités au programme comme des cours au choix car le BCAP1 l'interdit. Si l'on exige un cours, il ne peut pas être considéré comme cours au choix.

Winter : Qu'est-ce qui arrive à une ingénieure ou un ingénieur qui voudrait aller travailler en Allemagne ou en Espagne?

Chiasson : C'est un bon point. Nous sommes en train d'y réfléchir. Ceci touche tous les programmes d'ingénierie. Nous pensons développer deux listes de cours au choix. Une qui répondrait plus précisément aux exigences du BCAP1 concernant les sciences humaines et sciences sociales : les langues ne tombent pas dans cette catégorie. L'autre liste permettrait le choix d'au moins un cours dans le domaine des langues.

Lowe : Je voulais intervenir concernant les cours au choix. Je vois qu'il y a le sigle MUSI parmi les sigles de cours au choix. Il y a très peu de cours en musique qui n'ont pas de préalable. Est-ce que ceci peut poser des problèmes?

Boulangier : Une étudiante ou un étudiant qui possède une préparation musicale adéquate pourrait s'inscrire aux cours, mais en effet, il y a des préalables.

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

8.4 Science infirmière : ajout au Répertoire de premier cycle

Le VRER présente la politique relative aux cours théoriques et cliniques de l'École réseau de science infirmière. Il attire l'attention des sénatrices et sénateurs au paragraphe stipulant que l'École se réserve le droit de suspendre ou d'exiger le retrait de l'étudiante ou de l'étudiant qui démontre des comportements non sécuritaires ou non conformes aux normes de la profession infirmière à tous moments du programme d'études. Cette politique n'existe pas dans le Répertoire des cours de l'Université de Moncton. Il explique qu'il y a eu un cas l'année dernière où ceci était l'enjeu. Le Comité d'appel du Sénat académique ne peut se pencher que sur ce qui se retrouve dans le Répertoire. Le texte que je viens de vous lire ne se retrouve pas dans le Répertoire. L'école propose d'intégrer le texte que vous voyez sous la rubrique *Généralités*.

R : 06-SAC-070309

Neil Boucher, appuyé par Colette Landry Martin, propose :

« Que le Sénat académique accepte l'intégration du contenu de la page Généralités dans la présentation des programmes en science infirmière retrouvée dans le Répertoire de premier cycle, plus précisément sous une nouvelle rubrique intitulée Autres renseignements suivant la rubrique intitulée Conditions d'admission pour chacun des programmes. »

G. LeBlanc : Est-ce qu'une école peut suspendre une étudiante ou un étudiant? Dans la dernière partie des *Généralités*, on dit que l'étudiante ou l'étudiant doit respecter les politiques de l'École. Pour moi, ces politiques de l'École devraient être dans le Répertoire sinon, une école ou une faculté pourrait dresser toutes sortes de politiques et puis après dire que l'étudiante ou l'étudiant ne respecte pas la politique, et procéder à l'exclusion. Je reconnais le sérieux de la démarche dans cette profession et je dis, pour protéger à la fois

8.4 **Science infirmière : ajout au Répertoire de premier cycle** (suite)

les étudiantes et étudiants et les gestionnaires, les règlements devraient être dans le Répertoire comme l'a fait la Faculté de droit. Ici, l'École peut changer ses politiques en cours de route, ce qui pourrait porter préjudice à l'étudiante ou l'étudiant. Je reconnais le sérieux de cette démarche, surtout dans la profession de science infirmière.

Landry Martin : Je pense que la première décision relative à la suspension doit venir de l'École. Si l'étudiante ou l'étudiant veut faire appel de cette décision, elle ou il se rendra devant le Comité d'appel du Sénat académique. C'est de même pour l'établissement qui reçoit l'étudiante ou l'étudiant (pour un stage) et qui n'est pas satisfait du rendement ou du comportement. En d'autres mots, l'établissement peut demander à l'étudiante ou l'étudiant de se retirer de son stage et l'École doit l'accepter.

Sur la deuxième question, il faut savoir que la politique a été acceptée par l'École réseau de science infirmière et elle est utilisée dans les trois campus. L'École a suivi la directive du Comité d'appel du Sénat académique et c'est pour cette raison que nous avons cette information aujourd'hui. On demande clairement à l'école de faire les démarches auprès des instances appropriées afin d'inclure dans le Répertoire tout le contenu de la page *Généralités* retrouvée dans le document des politiques. L'École n'était pas au courant que le Comité d'appel du Sénat académique aurait préféré des règlements particuliers. Maintenant si le Sénat académique veut que l'on fasse des règlements particuliers, on travaillera avec l'École dans ce sens.

Baudouin : Si j'ai bien compris, on propose d'ajouter le document comme une remarque. Je verrais qu'on le fasse de façon positive dans le sens que l'étudiante ou l'étudiant doit démontrer des comportements et, s'il ne le fait pas, à ce moment il y aura des conséquences, plutôt que viser tout de suite les conséquences.

Par ailleurs, plusieurs facultés ont des procédures et des règlements internes. Il faudrait peut-être trouver une façon de les rendre officiels sans nécessairement les ajouter au Répertoire. Il faudrait peut-être penser à une procédure.

Recteur et vice-chancelier : Si l'on approuve ceci, on dit que l'on approuve l'ensemble du cahier des politiques de l'École. J'ai l'impression que l'on n'a pas regardé si effectivement, il y avait des contradictions entre certaines dispositions de ces politiques et les règlements universitaires. Si c'est pour répondre à un besoin de juridiction de la part du Comité d'appel du Sénat académique à savoir si l'on doit tenir compte des politiques qui sont internes aux écoles et facultés, alors je crois que l'on pourrait regarder le champ de compétence du Comité d'appel du Sénat académique en leur disant que dans certains cas, ils peuvent regarder des politiques administratives ou des politiques des facultés et en tenir compte dans la mesure où celles-ci ne sont pas en contradiction avec les règlements universitaires. Dans ce sens, elles auront pour objet de compléter ou de préciser un certain nombre de règlements académiques qui sont déjà approuvés par le Sénat académique. Je prendrai pour acquis que, avant que l'on accepte d'envoyer des étudiantes ou des étudiants dans les établissements de cours cliniques, l'on s'est assuré que les politiques qu'elles ont sont conformes aux objectifs de formation de notre Université. Donc, je vois que c'est peut-être un peu redondant si l'on a bien fait notre travail de vérification. Par rapport aux politiques de l'École, j'aurais souhaité voir s'il n'y a pas une façon de déterminer lesquelles sont tellement importantes qu'elles doivent devenir un règlement particulier dans le Répertoire. Dans ce cas, je pense que le Sénat académique devrait en prendre connaissance. Si non, j'aurais préféré qu'on l'adresse en élargissant un tout petit peu le champ de compétence du Comité d'appel du Sénat académique.

Deguire : Le Répertoire est connu des étudiantes et étudiants. Il faut s'assurer que, peu importe la méthode utilisée, les étudiantes et étudiants soient conscients de ces politiques. On ne peut pas s'attendre que les étudiantes et étudiants respectent des politiques qu'elles et ils ne connaissent pas et dont elles et ils n'ont pas été informés.

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

8.5 Modifications au Répertoire des études supérieures - Maîtrise en science infirmière

Le VRER explique que la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires désire modifier la durée du programme de Maîtrise en science infirmière. Afin de rendre ce programme conforme au programme de Maîtrise en science infirmière - infirmière ou infirmier praticien, on propose de passer la durée de trois à cinq ans à temps partiel et d'éliminer la mention des sessions.

R : 07-SAC-070309

Neil Boucher, appuyé par Colette Landry Martin, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées à la durée du programme de Maîtrise en science infirmière. »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

8.6 Résolutions transmises à titre d'information

Le VRER explique que le Comité des programmes prend les décisions finales concernant la création et l'abolition des cours. Il présente les activités du Comité des programmes au Sénat académique sur le sujet. Ces informations sont présentées aux pages 34 et 35 du rapport.

9. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-070129

R : 08-SAC-070309

Andrew Boghen, appuyé par Étienne Dako, propose :

« Que le Sénat académique reçoive le procès-verbal CCJ-070129. »

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

10. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ-070129)

10.1 Évaluation des programmes de droit

Le VRER présente le rapport d'évaluation des programmes de la Faculté de droit. Six programmes ont été évalués par le professeur Roderick A. MacDonald de l'Université McGill. Il s'agit des programmes suivants : Baccalauréat en droit régulier, Baccalauréat en droit (pour les titulaires d'une licence en droit civil), Diplôme d'études en common law, Baccalauréat en droit-Maîtrise en administration publique, Baccalauréat en droit - Maîtrise en administration des affaires et Baccalauréat en droit - Maîtrise en études de l'environnement. L'opinion de l'évaluateur était très positive.

Au niveau des programmes, l'évaluateur MacDonald explique que les objectifs des programmes sont encore pertinents. Il propose quelques modifications. Il estime que le montant de cours à option dans les programmes semble élevé par rapport à d'autres programmes à l'Université. Toutefois, la doyenne explique que ces cours sont nécessaires afin que la Faculté demeure compétitive. Au niveau des cours, l'évaluateur critique l'aspect pédagogique, c'est-à-dire les objectifs, la méthodologie et les habiletés juridiques dans certains cours. Il recommande la création d'un comité pédagogique. L'évaluateur explique que les cours, de façon générale, sont adaptés aux besoins de la société. D'autres cours comme *Droits d'auteur* et *Déontologie* sont des cours qui pourraient être explorés davantage.

En ce qui concerne les étudiantes et étudiants, l'évaluateur est d'avis que la Faculté pourrait admettre 150 étudiantes et étudiants par année. Selon lui, on doit augmenter les inscriptions et l'évaluateur propose une publicité plus ciblée. Au niveau de l'enseignement, il demande à la Faculté de se prévaloir des services du SASE. Au niveau de la recherche il aimerait voir des publications plus régulières dans les revues arbitrées, car selon lui, la

10.1 Évaluation des programmes de droit (suite)

performance de la Faculté est un peu en-dessous de la moyenne canadienne. Il est très satisfait du personnel de soutien et des ressources matérielles à la disposition de la Faculté. Il propose à la Faculté de repenser à sa mission en fonction de son nouveau développement pédagogique, étant toutefois bien d'accord que les spécificités de la faculté sont intéressantes sur le plan marketing.

R : 09-SAC-070309

Neil Boucher, appuyé par Paul-A. Chiasson, propose :

« Que le Sénat académique accepte les recommandations suivantes du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à la suite de l'évaluation externe des programmes de droit, c'est-à-dire :

RECOMMANDATION 1

Que la Faculté de droit maintienne ses programmes de premier cycle en droit et ses programmes combinés en les enrichissant à la lumière des recommandations de l'évaluateur externe.

RECOMMANDATION 2

Que la Faculté examine sa mission et qu'elle tente d'y apporter les changements qui reflètent ses particularités actuelles et l'envergure qu'elle a atteinte avec le temps, en s'inspirant des suggestions que l'évaluateur externe avance dans la conclusion de son rapport.

RECOMMANDATION 3

Que la Faculté procède à un examen attentif de sa liste de cours à option afin d'en réduire le nombre en tenant compte, notamment, de critères tels que la pertinence de ces cours, la capacités de ces cours à attirer une fréquentation suffisante, la capacité des ressources professorales à offrir ces cours.

RECOMMANDATION 4

Que la Faculté envisage la possibilité de cycler aux deux ans les cours à option à fréquentation réduite.

RECOMMANDATION 5

Que la Faculté se serve davantage de l'option qu'ont ses étudiantes et étudiants de suivre six crédits dans une autre faculté en remplacement de cours à option prévus dans le programme régulier.

RECOMMANDATION 6

Que la Faculté poursuive la réflexion qu'elle a déjà amorcée relativement aux différents aspects pédagogiques des cours et de l'enseignement soulignés par l'évaluateur externe et qu'elle fasse appel au Service d'animation et de soutien à l'enseignement dans cet exercice. De plus, que la réflexion entreprise par la Faculté s'inspire des grands thèmes s'appliquant à l'enseignement du droit proposés par l'évaluateur externe.

10.1 Évaluation des programmes de droit (suite)

R : 09-SAC-070309 (suite)

RECOMMANDATION 7

Que la Faculté, lors du processus de révision de ses programmes, examine la possibilité d'intégrer à la formation des étudiantes et des étudiants en droit, soit en ajoutant des nouveaux contenus à des cours existants ou en créant de nouveaux cours, des notions ayant trait, entre autres, à la propriété intellectuelle, à la négociation, à la mobilisation communautaire, aux modes alternatifs de résolution de conflits, aux techniques de droit préventif et à la déontologie, ainsi que le suggère l'évaluateur externe.

RECOMMANDATION 8

Que la Faculté redouble ses efforts de recrutement en s'inspirant des suggestions de l'évaluateur externe et en se donnant des objectifs précis à atteindre dans le but d'augmenter le nombre d'inscriptions dans ses programmes.

RECOMMANDATION 9

Que la Faculté examine la faisabilité des recommandations de l'évaluateur visant à mieux préparer les diplômées et les diplômés sur le plan linguistique, entre autres, en mettant l'accent sur les travaux dirigés, les évaluations de mi-session et d'autres exercices visant le développement des aptitudes linguistiques.

RECOMMANDATION 10

Que la Faculté développe une culture de recherche afin d'inciter les membres du corps professoral à une plus grande productivité en matière de recherche en collaboration avec les partenaires, notamment le Centre de traduction et de terminologie juridiques (CTTJ).

RECOMMANDATION 11

Que la Faculté s'inspire des suggestions de l'évaluateur externe dans son approche relative au renouvellement éventuel de son corps professoral. »

Bouchard : Je pense que le VRER avait raison de saluer la qualité de notre Faculté de droit et ce qu'elle a apporté à notre société. J'ai constaté que le programme de M.A.P - LL.B. a été évalué. Il faut savoir que nous n'avons pas rencontré l'évaluateur. Nous nous apprêtons nous-mêmes à faire évaluer le M.A.P. - LL.B. Est-ce que la politique de l'Université est que l'évaluateur des programmes de droit regarde la partie de droit et l'évaluateur de la M.A.P. regarde la partie M.A.P., mais que l'on ne regarde jamais les deux parties en même temps?

VRER : J'étais sous l'impression que les deux parties avaient été évaluées. Que vous n'ayez pas été consulté m'apparaît un peu bizarre. Est-ce que la doyenne aimerait préciser?

Bouchard : Le rapport d'autoévaluation de la Faculté de droit dit que le programme ne serait pas évalué. Je pense que la Faculté de droit ne croyait pas que le programme M.A.P.- LL.B. serait évalué, et tout à coup, on voit que l'évaluateur l'a évalué.

Albert : À l'origine, l'évaluation portait uniquement sur le programme régulier. L'évaluateur a jeté un coup d'œil sur les autres programmes de la Faculté.

Président d'assemblée : Donc, il faudra s'assurer que cette maîtrise soit évaluée.

10.1 Évaluation des programmes de droit (suite)

Bouchard : Oui, car le programme M.A.P.- LL.B. a besoin d'être évalué. On pourrait profiter du passage de notre évaluatrice pour amorcer ceci et lui permettre de rencontrer les gens de droit.

Concernant les recommandations 6 et 9, je les trouve très pertinentes. Je pense qu'elles s'appliquent pour tout le monde, car tout le monde devrait regarder la complémentarité des méthodes pédagogiques. Ayant enseigné à des étudiantes et étudiants en science politique qui ont fait le droit ou ayant rencontré des étudiantes et étudiants qui font le programme M.A.P.- LL.B., je peux vous dire que, en effet, les remarques de l'évaluateur sont pertinentes.

Il y a beaucoup d'autres cours qui s'appuient essentiellement sur les examens et je pense que l'introduction de nouvelles méthodes, pas dans tous les cours parce qu'il y a certaines professeures et certains professeurs qui le font déjà, ne pourra qu'améliorer la situation.

Concernant les recommandations 5 et 7, j'aimerais informer la Faculté de droit que ceci nous intéresserait beaucoup. On pense qu'il y a certains cours de la Maîtrise en administration publique qui pourraient être parmi les six crédits que les étudiantes et étudiants de droit pourraient suivre et nous nous intéressons beaucoup aussi aux modes alternatifs de résolutions des conflits tel que décrit dans la recommandation 7. Je pense qu'il y a un potentiel de collaborations intéressant.

Concernant les ressources, j'ai un peu de difficulté. Il aurait fallu que je m'y mette sérieusement avec une calculatrice pour calculer si les chiffres étaient bons, mais je ne mettrai pas en doute les chiffres du VRER. Quand même, les remarques de l'évaluateur rejoignent beaucoup les remarques qui ont été faites dans d'autres rapports. Dans la plupart des rapports, on constate une rareté des ressources et aussi le cas des sabbatiques et des congés qui sont mal remplacés. Je pense que le Sénat académique devrait probablement, à un moment donné, se poser sérieusement la question. Pour des raisons financières, je les comprends. Je sais que l'argent ne pousse pas dans les arbres. On a diminué au minimum le nombre de professeures et professeurs par programme ou dans les départements. Dans certains cas, je pense que l'on est rendu à du rachitisme. Quand vous enlevez quelqu'un, quand il n'y a plus de jeu et que vous enlevez une personne ou que vous l'envoyez en sabbatique, vous mettez très sérieusement en danger les programmes. Je pense que le Sénat académique devrait examiner sérieusement la question. Je crois qu'il faut faire des choix.

Albert : Concernant la recommandation relative aux nouveaux modes de règlements des conflits, l'évaluateur a certainement remarqué que l'on donnait un cours à la Faculté. Il est dans notre liste de cours et il se donne depuis des années.

Villard : La recommandation 10 parle un petit peu du développement d'une culture de recherche. Le seul moyen concret qui est proposé, c'est de travailler en partenariat avec le Centre de traduction et de terminologie juridiques. Dans le rapport de l'évaluateur, on parle de créer une Chaire en common law en français qui pourrait justement stimuler de façon concrète la recherche. Je me demandais pourquoi cette suggestion n'était pas reprise dans la recommandation. On a la chance d'avoir un recteur qui est dans le domaine et qui pourrait peut-être nous aider dans ce sens.

VRER : Dans plusieurs des rapports de ce genre, les personnes qui sont impliquées au niveau des comités ne sont pas toutes et tous des experts dans le domaine. Ni Jean-Guy Ouellette, ni moi, ni la vaste majorité des gens au Comité conjoint de la planification sont des avocates ou avocats, sauf le recteur et vice-chancelier. Quant à la Chaire, la raison pourquoi elle n'a pas apparue, c'est qu'il fallait que ce soit une Chaire que l'Université irait chercher dans le secteur privé.

Villard : Avec le taux horaire de nos avocates et avocats, je suis certain qu'il y a des bureaux d'avocates et d'avocats qui pourront nous aider à créer une chaire.

Recteur et vice-chancelier : Concernant la recommandation 10, il faut dire, et l'évaluateur l'a mentionné, qu'il y a une productivité de recherche louable à la Faculté depuis sa création et qui se continue. Je dois vous dire aussi que depuis le rapport de l'évaluateur externe, j'ai

10.1 Évaluation des programmes de droit (suite)

personnellement eu des discussions avec la doyenne et certains membres du corps professoral pour regarder effectivement un certain nombre de priorités afin d'orienter des énergies et des ressources vers cet objectif et bâtir davantage une culture de recherche. Est-ce que c'est dans le cadre d'une chaire, d'un centre de recherche? On a des discussions sur le sujet. On a déjà identifié un certain nombre d'éléments et je suis optimiste que, au cours des prochains mois ou de la prochaine année, l'on devrait pouvoir confirmer quelque chose.

VRER : Je voudrais revenir sur certains points que le sénateur Bouchard a soulevé. Il est certain que les évaluatrices et évaluateurs de nos programmes peuvent dire qu'il y a place dans tous nos programmes pour une autre ressource ou deux autres ressources professorales. Bien sûr, tous nos programmes pourraient profiter de ressources additionnelles. L'évaluateur, quand il a fait ses recommandations pour des ressources additionnelles dans ces programmes, il a parlé d'une augmentation du taux d'inscription à la Faculté. Il ne faut pas l'oublier. En effet, parfois les sabbatiques et les congés sans solde ou autres peuvent taxer les ressources de la Faculté. Je demanderais aux doyennes et aux doyens d'être vigilantes et vigilants, surtout dans les facultés à effectifs professoraux réduits, que les congés sabbatiques soient agencés d'une telle manière à ce qu'il n'y ait pas de déséquilibre dans la programmation des cours.

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

10.2 Baccalauréat appliqué en design d'intérieur

Invitée : Hélène Destrempe, vice-doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales

Le **VRER** présente la proposition d'un nouveau programme articulé, soit le Baccalauréat appliqué en design d'intérieur. C'est un programme de quatre ans et de 120 crédits. La première année du programme est offerte aux campus d'Edmundston et de Moncton et, la quatrième année du programme est offerte au Campus de Moncton seulement. Les deuxième et troisième années du programme sont offertes au Collège communautaire du Nouveau-Brunswick de Dieppe. Actuellement, il existe un programme de design d'intérieur au Collège communautaire. C'est un programme de deux ans, très populaire, qui a reçu plus de 200 demandes d'admission l'année dernière.

À compter de l'année 2010, le Conseil d'administration en design d'intérieur (CADI) exigera une formation d'au moins 30 crédits universitaires et un diplôme de baccalauréat. Depuis 2005, tous les programmes de design doivent être accrédités par le CADI. Le programme qui est proposé serait le seul programme offert en français au Canada. Au sujet des conditions d'admission, on prévoit un contingentement. La condition d'admission en première année est contingentée à 27 étudiantes et étudiants (20 au Campus de Moncton et 7 au Campus d'Edmundston). Les 27 personnes inscrites seront informées qu'il y aura un deuxième contingentement en prévision de l'entrée au collège communautaire pour effectuer les deuxième et troisième années d'études. Ce deuxième contingentement est nécessaire en raison du nombre de places disponibles. Le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick peut accommoder 16 étudiantes et étudiants. L'admission se fait en répondant aux conditions générales d'admission qui sont précisées dans le Répertoire. Supposons qu'une candidate ou un candidat possède la douzième année, mais ne possède pas nécessairement tous les cours qui sont précisés dans le Répertoire, cette candidature pourrait être étudiée suite à une étude du portfolio. La sélection des candidates et candidats au programme est gérée par un comité pédagogique. La gérance interinstitutionnelle du programme se fait à la lumière d'une entente particulière qui est dans les documents. Le comité pédagogique interinstitutionnel pour ce programme est présidé par le décanat de la Faculté des arts et des sciences sociales.

Aucun financement supplémentaire n'est requis, même si théoriquement il existera, au Département des arts visuels, la nécessité de créer un groupe additionnel pour accommoder le surplus d'étudiantes et d'étudiants. Le Comité conjoint de la planification est d'avis que l'aspect académique et l'aspect de rentabilité financière de ce programme est satisfaisant.

10.2 **Baccalauréat appliqué en design d'intérieur** (suite)**R : 10-SAC-070309**

Neil Boucher, appuyé par Isabelle McKee-Allain, propose :

« *Que le Sénat académique accepte la création du programme de Baccalauréat appliqué en design d'intérieur, à compter du 1^{er} septembre 2007.* »

G. LeBlanc : Concernant les cours en communication et en gestion, nous aurions apprécié être consulté sur cette initiative, car il faut noter que le cours ADCO2301 a été aboli et, effectivement, le cours ADMK2352 est aboli. Le cours ADMN1222 est un cours réservé à l'interne, car c'est un cours d'intégration aux études universitaires. Si le programme en design est approuvé, on peut quand même transiger avec ça. Il faudra modifier le Répertoire en tenant compte de ceci.

Par rapport aux cours de statistique, j'ai un peu de difficulté. Aussi je profite de l'occasion pour faire un peu de marketing. On a des cours en troisième année dans lesquels on étudie les émotions du consommateur dans des environnements physiques et la micro-psychologie des files d'attente. Il y a tout un champ d'intérêt et de recherche qui se fait à la Faculté.

Par ailleurs, pour l'étudiante et l'étudiant qui termine la troisième année au Collège communautaire et qui revient à l'Université en quatrième année, on lui permet de recevoir la note IP sur ces cours du collège. Pour moi, ce n'est pas une pratique normale. Selon moi, on devrait placer l'étudiante ou l'étudiant en période probatoire (ou admission sous condition), plutôt que de lui dire : « *vous avez failli un cours au collège, mais on vous accorde un incomplet prolongé dans ce cours jusqu'à ce que vous ayez réussi au collège* ». Je pense qu'il y aurait un moyen plus facile pour gérer les dossiers que d'accorder une note IP.

Enfin, en lisant le document, je constate que l'Université de Moncton décernerait un baccalauréat à une étudiante ou un étudiant qui aurait seulement suivi 9 crédits de cours au niveau 3000 ou 4000 à l'Université de Moncton. Je ne suis pas contre le programme. Je vais voter en faveur.

McKee-Allain : Je voudrais préciser que comme tout bon baccalauréat appliqué, cela prend environ deux ans de négociations avec le Collège communautaire. Donc, il se peut qu'il y ait une question de *timing* qui expliquerait les irrégularités au niveau des cours abolis. Je regrette qu'il n'y a pas eu assez de consultations. On va communiquer avec vous pour ajuster cela.

Destremes : C'est certain que les cours en micro-psychologie seraient intéressants dans la mesure où il n'y a pas de préalables exigés pour les étudiantes et étudiants. Dans la mesure où il y aurait d'autres cours que les étudiantes et étudiants pourraient suivre à la Faculté, je pense que ce serait une belle collaboration entre nos facultés.

Concernant la note IP, c'est certain qu'une étudiante ou un étudiant doit maintenir à chaque semestre une moyenne de 70 %. Si l'étudiante ou l'étudiant devait échouer un cours, elle ou il devra quand même reprendre le cours. Il faudrait vraiment que le dossier soit exceptionnel pour que la personne soit admise parce qu'il y aura un contingentement. Alors, je pense qu'il y aura un contrôle à ce niveau. Concernant les cours 3000 et 4000, la difficulté a été de trouver des cours qui exigeaient moins de préalables. Alors, dans tous les baccalauréats appliqués, je pense que ça va demeurer un problème que d'avoir plusieurs cours aux niveaux 3000 et 4000 avec les préalables au sein d'une formation de quatre semestres.

Deguire : J'ai un commentaire général sur la terminologie. On parle d'un baccalauréat appliqué. Il faut faire la distinction avec les baccalauréats qui sont de nature académique ou théorique. Ici, c'est un baccalauréat qui est de niveau semi-universitaire/semi-collégial. Le terme porte peut-être à confusion. D'autres baccalauréats qui sont 100 % universitaires portent aussi le nom de baccalauréat appliqué, comme par exemple le Baccalauréat en informatique appliquée. Je ne sais pas s'il y a lieu de se pencher sur la terminologie lorsque

10.2 Baccalauréat appliqué en design d'intérieur (suite)

l'on crée des programmes articulés. Ils sont assez différents des programmes universitaires. Il faut que l'on soit certain que les étudiantes et étudiants sachent dans quoi elles et ils s'embarquent.

Ma deuxième remarque concerne le contingentement de 27 places en première année en raison des contraintes au Département d'arts visuels et celui de 16 places en deuxième année. Je présume qu'il y en a plus que 16 qui vont réussir la première année du cours. Un certain nombre, qui aura bien fait, ne pourra pas poursuivre le programme au collège. Est-ce que cette première année est assez souple pour permettre des transferts dans d'autres programmes de l'Université?

Le dernier commentaire est lié au cours STAT2603. Souvent on met des cours dans les listes des cours à option sans vérifier les préalables. Il y a toujours des préalables cachés et finalement, si quelqu'un veut prendre ce cours, il faut qu'il prenne le ou les préalables. Le cours STAT2603 est généralement un cours donné aux gens du Département de mathématiques et de la Faculté des sciences. Il a comme préalable le cours MATH1163 qui lui-même a le préalable MATH1063. Si les gens veulent faire ces cours, il y a pas mal de préalables cachés. Le cours STAT2653, par contre, ne pose aucun problème.

VRER : La question du contingentement a été une préoccupation du Comité des programmes et du Comité conjoint de la planification. Le maximum de places que notre partenaire peut accommoder est 16. Cela étant dit, ceci ne veut pas dire que nous ne pouvons pas prendre des dispositions ici à l'Université de Moncton. Pour celles et ceux qui réussissent la première année, mais qui ne seraient pas admis en deuxième année au CCNB, elles et ils pourront poursuivre à l'Université. D'ailleurs, ceci n'est pas nouveau. Il y a des étudiantes et des étudiants qui réussissent très bien le Dipl.S.S., mais qui ne poursuivent pas en médecine. Les cours suivis en première année pourraient s'inscrire dans un baccalauréat ès arts. Alors la réponse est oui. On peut les accommoder assez bien.

Destrempes : On ne voulait pas admettre 150 étudiantes et étudiants dans le programme en première année et, tout d'un coup, on tombe à 16 étudiantes et étudiants au Collège communautaire en deuxième année. On a trouvé une proportion qui n'était même pas la moitié. Il y a quand même 60 % des gens admis qui pourront passer en deuxième année. Les étudiantes et étudiants seront avertis dès l'inscription de prévoir un plan B si cela ne fonctionne pas. C'est le contingentement au collège communautaire qui fait que l'on ne peut pas se permettre d'admettre tout le monde dans ce programme. Pour ce qui est du cours STAT2603, c'est noté.

McKee-Allain : Le choix de terminologie relève d'une décision de la CESPМ et je pense que c'est pertinent. C'est important comme commentaire parce que, à un moment donné, l'on parlait de *baccalauréat articulé*. Il faut une terminologie qui distingue un programme comme celui-ci. Il y a peut-être lieu que les instances fassent une démarche auprès de la CESPМ pour éviter la confusion avec d'autres programmes appliqués.

Recteur et vice-chancelier : Les questions concernant le contingentement et les options disponibles pour les étudiantes et étudiants en deuxième année ont été débattues au Comité conjoint de la planification. On pourrait indiquer dans le Répertoire que, généralement, quelqu'un qui fait cette première année et qui décide de ne pas poursuivre le programme ou qui n'a pas été retenu pour le programme en deuxième année pourrait, moyennant quelques petits ajustements, accéder à la deuxième année dans un certain nombre de programmes. Je pense que cela serait très important de le faire, un peu comme le programme Odyssée humaine. Ce programme donne accès à d'autres programmes et il faut rassurer les étudiantes et étudiants.

McKee-Allain : L'accès au Baccalauréat en travail social est contingenté. On a toujours plus de demandes que de places disponibles et au moins, à l'interne, on oriente les étudiantes et étudiants déjà quand elles et ils sont au programme préparatoire. Elles et ils savent qu'ils ont accès à d'autres programmes.

Baudouin : La question du contingentement crée des problèmes assez importants. Si je comprends bien, il y a des étudiantes et étudiants qui répondront très bien à toutes les conditions, mais faute de places, ne pourront pas continuer en deuxième année. Qu'est-ce

10.2 Baccalauréat appliqué en design d'intérieur (suite)

qui empêche ces étudiantes et étudiants de faire les cours de la quatrième année et ensuite continuer en deuxième année au Collège? De plus, je n'ai pas fait une étude détaillée, mais les deuxième et troisième années, c'est le programme actuel de design d'intérieur. Alors, celles et ceux qui termineront en juin 2007 pourront-ils faire les première et quatrième années afin d'obtenir le baccalauréat?

Gaudet : J'aimerais revenir sur la question de terminologie. C'est la CESPM qui a choisi cette appellation. Il me semble que la nature même du programme est professionnelle. Il me semble que c'est un baccalauréat professionnel en design d'intérieur. Je ne sais pas jusqu'à quel point on est capable de faire des suggestions à la CESPM.

Destremes : Concernant le commentaire du sénateur Baudouin, il y a des programmes contingentés dans plusieurs universités et ceci dépend des domaines. C'est clair que tout le monde ne peut pas accéder à ce programme. Comme l'a suggéré le recteur et vice-chancelier, c'est une bonne idée de mettre une note dans le Répertoire. Les étudiantes et étudiants seront alors au courant. Une des différences entre un programme appliqué comme celui-là et un programme régulier, c'est que l'encadrement des étudiantes et étudiants peut être renforcé. Je pense que c'est aussi une des orientations que l'on prend avec les plans de réussite universitaire à l'Université et ce sera au comité pédagogique de s'occuper des étudiantes et étudiants et de les guider vers d'autres portes pour ne pas qu'elles et ils se sentent pris s'ils ne sont pas acceptés en deuxième année au Collège communautaire. Cela dit, c'est comme en médecine, en pharmacie et dans plusieurs programmes, ce n'est pas tout le monde qui peut y accéder.

Pour ce qui est des gens qui terminent le programme au Collège et qui veulent s'inscrire à l'Université, elles et ils pourront le faire. Ce sera une des attributions du comité pédagogique tant à Edmundston qu'à Moncton de s'occuper de ces gens afin de faire le nécessaire pour satisfaire aux exigences du programme.

S. LeBlanc : Concernant le libellé de nos programmes, on a changé le titre au fil des années. Le dernier changement que l'on a adopté permet l'utilisation du libellé des baccalauréats appliqués disons en *design d'intérieur*, en *radiologie*, en *thérapie respiratoire*, etc. Par ailleurs, le Baccalauréat en informatique, c'est le Baccalauréat en informatique appliquée. Ce n'est peut-être pas évident pour une étudiante ou un étudiant, mais l'endroit où l'on met le mot *appliqué* est important. De même pour le libellé de la Maîtrise en sciences appliquées.

Pour la question du contingentement, on a cette situation avec les programmes en sciences où les deuxième et troisième années se font dans les milieux hospitaliers et c'est contingenté. Alors, il y a des étudiantes et étudiants qui font la première année et qui ne sont pas admis dans le programme l'année suivante et qui savent qu'ils prennent une chance, mais choisissent de faire les cours de la quatrième année. Ils font une demande pour entamer la deuxième année par la suite. Maintenant la suggestion de mettre une note dans le Répertoire est excellente. On y verra avec le Secrétariat général.

Pause de 10 h 20 à 10 h 33.

Le sénateur **Lonergan** pose des questions concernant les cours de langue.

Destremes : Pour le cours d'anglais, si les étudiantes et étudiants n'ont pas le niveau ANGL1031, elles et ils devront l'obtenir au cours de leur quatre ans pour pouvoir compléter le programme. Ceci signifie pour certaines et certains plus de travail que pour d'autres. L'exigence du cours d'anglais est nécessaire, car ces gens seront reconnus en Amérique du Nord. L'accréditation n'est pas seulement pour le Nouveau-Brunswick et le Canada, mais pour l'ensemble de l'Amérique. Elles et ils sont susceptibles de travailler en anglais.

Gauvin : Je voudrais juste ajouter ma voix à celles et ceux qui se questionnent sur la terminologie. Je suis sérieusement préoccupé par l'utilisation du terme *baccalauréat* et j'irais même jusqu'à être d'accord avec l'usage du terme *technique universitaire*.

G. LeBlanc : J'aurais inclus les sigles FRAN sous la rubrique beaux-arts, langues modernes et littérature pour les étudiantes et étudiants qui sont faibles en formation linguistique.

10.2 Baccalauréat appliqué en design d'intérieur (suite)

Destrempes : Le comité pourrait s'y pencher.

G. LeBlanc : Cela va être en vigueur. Pour moi, l'étudiante ou l'étudiant pourrait récupérer ses six crédits additionnels en quatrième année.

Destrempes : Dans le programme, tel qu'il est conçu présentement, il y a le cours FRAN1903 où l'on classe les étudiantes et étudiants et il y a déjà un deuxième cours de prévu dans le programme. Advenant le cas où elles et ils devraient faire les trois cours, un troisième cours, c'est un peu le même problème qu'en anglais. Ils auront un cours additionnel. C'est le problème de toutes les étudiantes et tous les étudiants dans toutes les facultés qui doivent faire leur formation linguistique où on prévoit toujours six crédits de français et s'ils ont besoin d'en faire neuf, c'est trois crédits additionnels. Chose certaine, c'est qu'elles et ils devront aménager leur horaire pour faire les compétences linguistiques comme elles et ils doivent le faire dans tous les autres cours. C'est difficile d'en ajouter un autre parce que le programme est déjà extrêmement serré. Comme on disait, il y en a qui parlait de technique universitaire, mais on a seulement deux ans de formation universitaire.

Amendement

P : 11-SAC-070309

Serge Gauvin, appuyé par Paul Deguire, propose :

« Que les termes Baccalauréat appliqué soient remplacés par Technique universitaire. »

Gauvin : Pour moi le baccalauréat a une signification prédéfinie qui est associée à l'Université. Ici, je pense que l'on est surtout concerné par l'application technique. On participe peut-être moins à l'avancement des connaissances que dans l'application au quotidien. C'est dans ce sens que je vois beaucoup mieux si l'on dit technique plutôt que baccalauréat. Je comprends le point de vue de la CESP, mais je crains que le sens de baccalauréat à l'Université changera de sens dans la communauté.

Recteur et vice-chancelier : Premièrement, la discussion autour de la terminologie n'est pas autour de si c'est *baccalauréat* ou *technique*, c'est à savoir s'il est appliqué ou non. Je pense que la proposition du sénateur Gauvin est différente de ce que j'ai entendu dans le débat. Sa position n'est pas liée au débat qui a eu lieu précédemment. Deuxièmement, l'expression *baccalauréat appliqué* existe à l'Université de Moncton depuis plusieurs années maintenant. Nous avons au moins quatre programmes articulés et c'est une terminologie qui a été harmonisée au niveau de l'ensemble des provinces de l'Atlantique à la Commission d'enseignement supérieur des provinces maritimes (CESPM). On peut bien leur dire que l'on voudrait appeler ça telle ou telle chose. Ils vont nous répondre que ceci se nomme un *baccalauréat appliqué* en vertu de la terminologie de la CESP. On peut toujours avoir un débat sur des suggestions que l'on voudrait transmettre à la Commission. Je ne pense pas que l'on devrait avoir un amendement comme celui proposé par le sénateur Gauvin parce que l'on va avoir une fin de non recevoir de toute façon. Je ne pense pas que c'est l'objectif que l'on poursuit aujourd'hui.

Tous les baccalauréats appliqués que nous avons à l'Université propose un modèle relativement semblable l'un à l'autre, c'est-à-dire que c'est un 2/2 (deux années au Collège, deux années à l'Université). L'alternance n'est pas nécessairement toujours parfaite. Ici, nous avons une première année universitaire, deux années de connaissance appliquée et ensuite une autre année universitaire. Ce modèle n'est pas particulier à l'Université de Moncton. On peut regarder dans plusieurs autres universités car ceci existe en Atlantique et ailleurs. En Ontario et dans l'Ouest canadien, dans les collèges universitaires, ceci existe également. Je voterai contre cet amendement.

Deguire : Je pense que la question de terminologie est importante pour éviter la confusion entre un baccalauréat universitaire et un baccalauréat appliqué. Le mot *articulé* peut-être?

10.2 Baccalauréat appliqué en design d'intérieur (suite)

Ces baccalauréats ne sont pas nombreux, cependant, ils doivent être bien identifiés. Ça ne me dérange pas qu'il y en ait. Il faut voir les choses de façon positive, mais ce sont des programmes qui ne sont pas l'équivalent d'un baccalauréat universitaire sur le plan académique. On est tous conscients de ça.

Lors du processus de reconfiguration des programmes qui va se terminer bientôt, on a décrit un certain nombre de programmes à l'Université. Je ne sais pas si les baccalauréats appliqués sont bien définis et bien identifiés, parce que c'est clair que l'on sait de quoi on parle lorsque l'on parle de baccalauréat appliqué. Ça fait partie du processus de reconfiguration. J'ai une question pour le recteur et vice-chancelier qui dit que la CESPМ utilise le terme couramment. Est-ce que d'autres universités utilisent le même terme pour des programmes similaires? Je sais que les programmes articulés existent dans de nombreuses universités, mais est-ce que l'expression *baccalauréat appliqué* est couramment employée ailleurs. Effectivement, ce serait difficile si l'on n'a pas le mandat de choisir le nom du programme, puisqu'il y a un nom officiel qui existe, et c'est *baccalauréat appliqué*. On va utiliser le même nom.

J'aurais une idée et le sénateur Gauvin pourrait revenir sur sa proposition s'il le veut. Vous aviez mentionné la possibilité d'envoyer des suggestions à la CESPМ, donc le Sénat académique pourrait voter pour une suggestion.

Président d'assemblée : Est-ce que c'est bien ça l'intention de votre proposition?

Gauvin : Oui, tout à fait.

Président d'assemblée : C'est une simple suggestion?

Gauvin : Il faut absolument transmettre le message afin d'éviter que l'on utilise cette terminologie.

La proposition **P : 11-SAC-070309** est retirée et remplacée par celle-ci :

P : 12-SAC-070309

Serge Gauvin, appuyé par Paul Deguire, propose :

« Que le Sénat académique entame des démarches auprès de la CESPМ pour réviser la terminologie reliée au baccalauréat appliqué afin qu'elle aille dans le sens de technique universitaire. »

Président d'assemblée : Tout le monde comprend que ce que l'on demande, c'est que des démarches soient entreprises pour que le nom soit changé.

Deguire : Lorsque j'étais à l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard (UPEI), on avait le programme appliqué qui s'appelait Applied Bachelors and Journalism. C'est exactement la même terminologie. Je ne suis pas en désaccord, mais actuellement la terminologie employée en anglais et en français, c'est bien celle-là.

Recteur et vice-chancelier : Je ne suis pas en désaccord avec le fait que l'on pourrait se pencher sur le dossier et revenir au Sénat académique pour voir si l'on aurait des recommandations. Ce que je pense que l'on devrait éviter aujourd'hui, c'est de simplement recueillir des informations. Je crois que l'on devrait peut-être donner un mandat au Comité des programmes et d'examiner la pratique dans les universités canadiennes. On veut offrir des programmes universitaires qui sont reconnus d'une juridiction à l'autre et qui ont des programmes équivalents dans les autres universités de juridictions similaires. Je pense qu'il y a un travail à faire pour envoyer des suggestions à la CESPМ et l'on devrait le faire d'une façon systématique. Je suggérerais que l'on demande au Comité des programmes, au Registrariat ou au Secrétariat général de regarder le dossier et puis revenir ici avec un dossier pour notre considération plutôt que de le faire à l'improviste aujourd'hui.

Baudouin : C'est un peu dans le même sens. Je ne comprends pas vraiment où l'on s'en va. On a un amendement à une proposition, mais en même temps l'amendement n'a pas de cause de relation avec la proposition initiale. Je pense que c'est une proposition indépendante.

10.2 **Baccalauréat appliqué en design d'intérieur** (suite)

Président d'assemblée : Je prends note de votre excellente suggestion. Est-ce que vous acceptez, M. Gauvin, que l'on y revienne?

Gauvin : Oui.

Caron : Suite à certaines remarques concernant des cours qui n'existent plus dans les cours à option, comment va-t-on procéder quand on aura adopté le baccalauréat? Qui va faire le démarchage que ce soit produit dans l'annuaire de l'Université?

Président d'assemblée : C'est le Comité pédagogique en collaboration avec le Registrariat et le Secrétariat général.

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

Le président d'assemblée demande la lecture de la proposition P : 12-SAC-070309. La SG fait la lecture de la proposition.

Baudouin : Avant de faire une proposition à la CESP, il faudrait faire un travail préparatoire. Je n'ai aucun doute dans mon esprit que le terme existe ailleurs. Mais est-ce que le terme est utilisé de la même façon?

Lonergan : Tout en comprenant les interrogations du sénateur Gauvin, je voterai contre la proposition. Je préfère identifier un corps universitaire qui pourrait faire le tour du dossier et revenir au Sénat académique avec des recommandations.

Chiasson : Je crois que l'on devrait soumettre cette question au Comité des programmes.

Président d'assemblée : J'aimerais vous dire qu'une proposition peut être renvoyée à un organisme.

Caron : Est-ce que je me trompe en disant qu'il y a eu des démarches du genre avant même la création des baccalauréats appliqués?

Recteur et vice-chancelier : Non, vous ne vous trompez pas. C'est ce que j'ai tenté d'exprimer tout à l'heure. Nous n'avons pas inventé cette terminologie. C'est une terminologie qui a été normalisée par la CESP. Je n'irai pas jusqu'à dire que c'est conforme aux autres juridictions provinciales du Canada, mais je soupçonne que c'est le cas. C'était ma suggestion que l'on examine ceci, mais je trouve que la proposition, qui est sur la table est déjà partie prise et je trouve qu'elle sera difficilement recevable. Nous sommes ici pour donner des grades universitaires. Si nous ne donnons pas de grades universitaires, ce n'est pas à nous à donner ces diplômes. Alors, un grade universitaire pour moi, ce n'est pas une technique universitaire. Je voterai contre la proposition.

Gaudet : Est-ce que l'on peut déposer et demander que le travail soit fait par un comité?

Président d'assemblée : Oui, il y a deux manières de le faire. Vous pouvez déposer la question. Si vous déposez la question, ceci veut dire qu'elle peut revenir sur la table à n'importe quel moment aujourd'hui ou plus tard. L'autre manière, c'est de renvoyer la question à un comité du Sénat académique.

Bouchard : J'aimerais faire une proposition.

P : 13-SAC-070309

Gilles Bouchard, appuyé par Robert Baudouin, propose :

« Que la proposition P : 12-SAC-070309 soit envoyée au Comité des programmes. »

Caron : Est-ce que l'on parle toujours de technique universitaire comme étant la proposition principale?

10.2 Baccalauréat appliqué en design d'intérieur (suite)

Président d'assemblée : Est-ce que c'est juste la question de technique universitaire qui est envoyée au Comité des programmes ou une question plus large?

Bouchard : C'est la proposition qui est envoyée au Comité des programmes. Dans sa sagesse, il examinera le pour et le contre et toutes les possibilités. Il reviendra au Sénat académique avec des recommandations.

VRER : Ne pensez-vous pas que la CESPM a déjà vérifié ce qui se faisait dans toutes les juridictions avant de s'arrêter sur le libellé?

Landry Martin : Je voudrais savoir si l'on vote pour un renvoi.

Président d'assemblée : Est-ce que vous voulez que l'on relise la proposition du sénateur Gauvin? La SG procède à la lecture de la proposition P : 12-SAC-070309.

Président d'assemblée : C'est cette proposition qui serait envoyée au Comité des programmes.

Deguire : On va probablement adopté un programme, mais on trouve que ce programme a un nom inapproprié et que d'autres programmes semblables ont des noms inappropriés. On pose la question à savoir si l'on peut faire l'examen de ces noms. Si l'on reçoit des recommandations intéressantes, elles seront transmises à la CESPM de façon à ce que l'on ne confonde pas des baccalauréats appliqués avec des baccalauréats académiques et des baccalauréats ordinaires.

Vote sur P13

Pour 14

Contre 16

REJETÉE

Président d'assemblée : On revient à la proposition du sénateur Gauvin de faire une démarche auprès de la CESPM. Est-ce qu'il y a d'autres interventions?

Gauvin : Je crains une dérive terminologique et à mon sens, il faut communiquer cette préoccupation. Ceci m'apparaît extrêmement important. Je ne voudrais pas que l'on utilise le terme comme de la publicité.

Vote sur P12

Pour 6

Cette proposition est rejetée car elle n'a pas atteint au moins 10 voix.

McKee-Allain : J'aurais voté contre s'il y avait eu 10 votes en faveur. Je partage cependant la préoccupation par rapport au terme choisi. Tantôt, on va parler de la Commission sur l'éducation postsecondaire et l'on va discuter de la reconfiguration des programmes. Ce que je souhaiterais, c'est que ces préoccupations rejoignent la question du rôle de l'Université par rapport à un collège. Quelle est la teneur des diplômes et des degrés que l'on délivre? Je voudrais que ce soit clair que l'on est devant une terminologie très pointue, mais je pense que l'on aura l'occasion d'en discuter ailleurs.

L'invitée, madame Destrempes, se retire.

10.3 Nouveaux programmes en technologie

VRER : Les programmes de la Deuxième concentration (technologie) et de la Mineure en technologie peuvent être étudiés simultanément. La Deuxième concentration est prévue pour le Baccalauréat intégré B. Sc. - B. Éd. Le programme est conçu en tenant compte du besoin exprimé par le Ministère. On parle d'un besoin immédiat de 75 personnes dans ce secteur. La Deuxième concentration(technologie) peut également s'inscrire dans la refonte des programmes de la Faculté d'ingénierie suite à la décision du Conseil des gouverneurs d'abolir le programme de génie industriel. Il s'agit d'un programme de 24 crédits répartis de la façon suivante : six crédits en première année, neuf crédits en deuxième année et neuf autres crédits en troisième, quatrième et cinquième années. Il y a quatre secteurs d'activités technologiques qui ont été retenus : technologie de l'information des communications, technologie de l'exploitation de l'énergie, technologie reliée à la production et technologie reliée au transport. Les répercussions sur les ressources de ce programme sont minimales.

10.3 Nouveaux programmes en technologie (suite)

Si ce programme est accepté, il sera un programme unique dans les provinces Maritimes. C'est exactement la même chose pour le programme de la Mineure en technologie, sauf pour l'ajout de six crédits, soit deux cours de mathématiques.

R : 14-SAC-070309

Neil Boucher, appuyé par Anne Lowe, propose :

« Que le Sénat académique accepte la création des programmes de Deuxième concentration (technologie) pour le B. Sc.-B. Éd. et de Mineure en technologie pour le B.A.-B. Éd. (majeure et mineure), à compter du 1^{er} septembre 2007. »

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE

10.4 Ajout d'une orientation génie industriel

VRER : Suite à l'abolition du programme de génie industriel, on avait demandé de prévoir l'intégration des professeures et professeurs du secteur ainsi que celle des techniciennes et techniciens des autres secteurs de la Faculté. L'orientation génie industriel au sein du programme de génie mécanique s'inscrit dans ce cadre. Le programme est composé de 15 crédits, dont 12 sont obligatoires. Deux cours obligatoires du programme régulier sont remplacés par deux cours obligatoires de la nouvelle orientation et trois cours optionnels du programme régulier en génie mécanique sont remplacés par trois cours de la nouvelle orientation. Chaque cours comprendra un mini-projet d'intégration des connaissances. Les ressources actuelles seront utilisées et aucunes ressources professorales ou de soutien additionnelles ne seront requises. Il pourrait y avoir une légère fluctuation dans la charge de certaines professeures et certains professeurs en fonction des choix des cours à option des étudiantes et étudiants. Le Comité des programmes est satisfait de l'abolition des cours, des sommaires des nouveaux cours et de la modification au profil du programme.

R : 15-SAC-070309

Neil Boucher, appuyé par Manfred Winter, propose :

« Que le Sénat académique accepte la création d'une orientation génie industriel en tant que second profil au Baccalauréat en ingénierie (génie mécanique), à compter du 1^{er} septembre 2007. »

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

10.5 Ajout d'une orientation gestion de l'ingénierie

VRER : L'orientation gestion de l'ingénierie s'ajoute au programme de Baccalauréat en ingénierie (génie civil). Le cadre est exactement le même que celui proposé pour l'orientation génie industriel, sauf pour l'agencement des cours. Ainsi, il y a un cours obligatoire du programme régulier en génie civil qui est remplacé par un cours obligatoire de l'orientation et un cours obligatoire du programme régulier qui est comptabilisé dans les cours obligatoires de l'orientation. Un dernier point, c'est que deux cours à option du programme régulier sont remplacés par deux cours optionnels de la nouvelle orientation. Le Comité des programmes est satisfait des abolitions, des modifications et de la création des nouveaux cours proposés.

R : 16-SAC-070309

Neil Boucher, appuyé par Gaston LeBlanc, propose :

« Que le Sénat académique accepte la création d'une orientation gestion de l'ingénierie en tant que second profil au Baccalauréat en ingénierie (génie civil), à compter du 1^{er} septembre 2007. »

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

10.6 Troisième année en éducation primaire (Campus de Shippagan)

VRER : Il s'agit d'une proposition d'offrir, à compter du 1^{er} septembre 2007, la troisième année en éducation primaire, au Campus de Shippagan, à titre d'essai pour une période de cinq ans. L'objectif est de permettre une plus grande accessibilité aux études pour les jeunes qui sont dans la région de la Péninsule, de voir à l'ajout de ressources additionnelles au Campus, de favoriser un sentiment d'appartenance pour les jeunes qui fréquentent le Campus, de favoriser un sentiment d'appartenance à la région, d'augmenter les chances de réussite grâce aux avantages que peuvent offrir un petit campus et les répercussions possibles sur le développement économique et social de la région immédiate.

Le tout a démarré au mois de février 2006 quand les étudiantes et étudiants ont exprimé le désir de suivre la troisième année en éducation primaire au Campus de Shippagan. Il y avait, à ce moment, 23 étudiantes et étudiants en deuxième année. De ces 23 étudiantes et étudiants, 20 considéraient sérieusement de suivre la troisième année à Shippagan. Il y avait également 24 étudiantes et étudiants en première année et de ceux-ci, 23 ont manifesté un intérêt pour suivre la troisième année en éducation primaire au Campus de Shippagan. Ceci permet une estimation conservatrice de 18 à 20 étudiantes et étudiants en troisième année à Shippagan, à chaque année, pendant cinq ans.

Suite à ces démarches, la régie de l'Institution a formé un comité de travail pour étudier la mise sur pied d'un tel projet. Ce comité s'est penché sur une série de facteurs. Quant aux nécessités en ressources humaines pour enseigner les cours nécessaires, l'équivalent d'une ressource à temps plein sera ajouté pour un total de 2,5 équivalent temps plein plus quatre chargées ou chargés de cours. Selon le rapport du comité de travail, tout est en place à Shippagan au niveau de la bibliothèque, au niveau du Centre multimédia en enseignement, au niveau du Service audiovisuel et au niveau de la salle de classe spécialisée en pédagogie actualisante. Au niveau des coûts, on démontre un excédent sur les revenus de 20 000 \$ à 33 000 \$.

Par la suite, le projet a été présenté au Département d'enseignement au primaire et de la psychopédagogie. Le 15 février 2006, le Département se prononce contre le programme pour une série de raisons, entre autres, les qualifications des personnes recrutées du milieu scolaire. Le Département jugeait que les chargées et chargés de cours ne recevraient pas l'encadrement désiré, qu'il y aurait de la difficulté au niveau de l'homogénéité des plans de cours et qu'il y aurait, à Shippagan, absence d'une masse critique professorale.

En septembre 2006, la vice-rectrice du Campus de Shippagan et le doyen des Études ont rencontré la doyenne et le vice-doyen de la Faculté des sciences de l'éducation avec les réponses aux préoccupations soulevées. La vice-rectrice du Campus de Shippagan et le doyen des Études répondaient aux préoccupations départementales en disant que pour enseigner la didactique au Campus de Shippagan, on allait dresser une banque de ressources qui répondrait aux critères minimums exigés à la Faculté, soit la maîtrise. Les autorités de Shippagan confirmaient qu'ils étaient prêts à ajouter une clause dans le contrat des chargées et chargés de cours stipulant que celles-ci et ceux-ci doivent obligatoirement se rendre au Campus de Moncton rencontrer les responsables de cours de didactique pour l'encadrement.

Au niveau de la masse critique, la vice-rectrice et le doyen des Études répondaient qu'il y avait deux professeurs à temps plein. De plus, on prévoit l'embauche d'une professeure ou d'un professeur ayant une demi charge et quatre chargées ou chargés de cours. Le 18 octobre 2006, le doyen des Études a rencontré l'UARD et le 22 novembre 2006, l'UARD s'est prononcé en faveur du programme. Le 13 décembre 2006, le Conseil de la Faculté a voté contre la recommandation de l'UARD. Le 20 décembre 2006, dans une lettre adressée au VRER, la doyenne indique qu'elle partage certaines préoccupations de ses collègues du Département au niveau des ressources et l'impact sur la qualité du programme. Le 29 janvier 2007, le Comité conjoint de la planification vote en faveur de la proposition. Ceci résume la démarche et les activités entourant ce dossier.

10.6 **Troisième année en éducation primaire (Campus de Shippagan) (suite)****R : 17-SAC-070309**

Edgar Robichaud, appuyé par Liette Clément, propose :

« Que le Sénat académique accepte que la troisième année du Baccalauréat en éducation (primaire) soit offerte au Campus de Shippagan jusqu'en juin 2012, à condition que le Campus de Shippagan procède à l'embauche, selon les modalités de la convention collective des professeures et professeurs du Campus de Shippagan, d'une deuxième professeure ou d'un deuxième professeur titulaire du Ph. D. »

Baudouin : J'ai deux questions de procédure. J'aimerais comprendre comment le Comité conjoint de la planification peut se pencher sur cette demande de la Faculté qui, d'après le Répertoire, est responsable du programme et qui a voté contre. Est-ce que ceci veut dire que lorsque l'on n'est pas satisfait d'une décision, on continue même si les instances votent contre? Deuxièmement, d'après nos Statuts et règlements, l'article 10 prévoit la condition que la constituante de Shippagan peut offrir les deux premières années d'un programme. Il réfère aussi à la Loi constituante de l'Université. Par conséquent, est-ce que le Sénat académique peut prendre une décision qui va à l'encontre des Statuts et règlements ou sommes-nous en train de discuter des changements dans les Statuts et règlements et dans la Loi?

Président d'assemblée : On va se pencher sur ces questions pour le moment avant d'aller sur le fond de la question.

Recteur et vice-chancelier : Sur la première question, je crois qu'il faut porter une nuance entre une décision et une recommandation qui traite du programme. Ici, ce n'est pas une question de contenu de programme, c'est une question de lieu. Je pense qu'il faut faire cette nuance importante et je crois que le Comité conjoint de la planification n'a pas considéré un débat autour d'un contenu de programme, mais plutôt le lieu de livraison d'un programme. Ce que vous avez mentionné en rapport avec les rôles et les responsabilités du Conseil de Faculté, il n'y a pas de doute que normalement le Comité des programmes se penche sur les contenus ou les modifications des programmes suite à des propositions qui viennent des conseils de faculté. De mon point de vue, ceci n'était pas l'enjeu dans ce débat.

Baudouin : Est-ce que le Sénat académique est en train de prendre une décision qui va à l'encontre des Statuts et règlements ou faut-il commencer par modifier les Statuts et règlements?

E. Robichaud : Il y a eu un débat sur cette question quand les programmes de cinq ans ont passé. La question était à savoir si les campus de Shippagan et d'Edmundston enfreignaient la Loi en offrant trois ans plutôt que deux ans du programme. Le débat a eu lieu pour voir si, effectivement, la Charte le permettait. À ce moment, on a décidé que ceci respectait l'esprit de la Charte. Il y a eu une décision de prise concernant le Campus d'Edmundston. Il n'y a pas eu de vote concernant le Campus de Shippagan. Tous les arguments à ce moment touchaient les deux campus. Je pense que le débat a déjà été fait.

Couturier : J'ai la résolution du Sénat académique en 1994 et c'est effectivement ce qui s'est produit. C'est dans le contexte de la création des programmes combinés en éducation que vous avez jugé que le fait d'offrir la troisième année respectait tout à fait l'esprit de la Loi sur l'Université de Moncton.

Gaudet : Est-ce que cela veut dire que, aujourd'hui, l'on demande la troisième année? Est-ce que dans trois ans, on demandera une quatrième année? Est-ce que dans cinq ans, on demandera une cinquième année? Est-ce que l'on s'en va vers la décentralisation et est-ce que l'on va former éventuellement trois facultés des sciences de l'éducation? A-t-on ce pouvoir? Où arrêtons-nous et quels sont les mandats?

Villard : Je suis un peu surpris que la réponse à la deuxième question du sénateur Baudouin provienne uniquement des campus du Nord. J'aurais aimé avoir la perspective du Campus de Moncton, plus particulièrement celle du VRER ou du recteur et vice-chancelier.

10.6 Troisième année en éducation primaire (Campus de Shippagan) (suite)

Recteur et vice-chancelier : Je ne suis pas le recteur du Campus de Moncton. Je suis le recteur de l'Université de Moncton. Je ne sais pas si vous voulez avoir un point de vue qui soit un point de vue du Campus. Je ne donne jamais des points de vue de Campus.

Villard : Excusez-moi, je voulais dire l'Université.

Recteur et vice-chancelier : C'est une question très importante. Je pense que le sénateur Couturier a bien dit que ce débat avait été fait en 1994. Je ne veux pas m'éloigner du débat, mais en 1994, je n'étais pas autour de cette table. Évidemment, je pense qu'un des premiers réflexes que l'on doit avoir au moment où ce genre de débat s'amorce, c'est de demander si ceci est conforme aux Statuts et règlements de l'Université et à la *Loi sur l'Université de Moncton*. Cette question, lorsque l'on regarde le précédent, a été débattue au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs en 1994. Donc, depuis 1994 ou 1995, le Campus d'Edmundston offre la troisième année. En regardant la *Loi sur l'Université de Moncton*, est-ce qu'il y a une différence entre ce qui concerne les dispositions relatives à Edmundston de celles de Shippagan? La réponse est non. Alors, dans la mesure où les deux instances en 1994 avaient donné leur assentiment à la troisième année à Edmundston, je ne voyais pas dans quelle mesure ceci devait être interdit en fonction de l'argument juridique. Je n'ai pas à faire le débat de ce qui a été décidé dans le passé, sauf s'il y a des indications que le débat doit être refait. Pour le moment, il n'y a personne qui a indiqué que ce débat devait être revu, donc je crois que le Campus de Shippagan, sur ce dossier, doit avoir le même traitement au niveau des enjeux juridiques.

Villard : Je ne vois pas comment on respecte l'esprit du règlement.

Recteur et vice-chancelier : Je n'ai pas fait l'analyse juridique de cette question. Ce que j'ai fait, c'est de regarder dans les précédents qui existent à l'Université et les décisions du Conseil des gouverneurs et du Sénat académique. C'était mon premier réflexe et je pense que c'est un réflexe que je dois faire dans ce contexte.

Couturier : Il faut se remettre dans le contexte où l'on a modifié en profondeur la manière de livrer notre formation en éducation dans les années 1990. À cette époque, avant l'arrivée des programmes combinés, les étudiantes et étudiants faisaient un Baccalauréat en éducation de quatre années. Le Campus d'Edmundston était autorisé à donner les deux premières années du Baccalauréat en éducation. Également à cette époque, le Campus d'Edmundston était autorisé, comme il l'est encore actuellement, à offrir les quatre années du Baccalauréat ès arts ou multidisciplinaire, qui s'appelait à cette époque le Baccalauréat libre. Donc, la logique de nos prédécesseurs, autour de cette table, a été la suivante : le Campus d'Edmundston est autorisé à donner deux des quatre années en éducation, est autorisé à donner quatre de quatre années ou deux de quatre années dans les éléments de formation fondamentale. Donc, à partir du moment où l'on combine la formation en éducation pour en faire un programme de cinq ans, en fonction de cet élément, on devrait permettre aux étudiantes et étudiants de faire une troisième année à Edmundston puisque c'est une combinaison d'éléments.

Lonergan : Est-ce que les conditions qui ont prévalu lors de cette autorisation de donner la troisième année au Campus d'Edmundston sont valables à Shippagan?

E. Robichaud : Dans le contexte d'Edmundston, le Campus a l'autorisation d'offrir les trois premières années au primaire et au secondaire. On parle de géographie, d'histoire, d'études françaises, d'anglais, et plusieurs autres domaines. Dans le contexte du Baccalauréat en éducation primaire, et je pense que j'en fais la démonstration dans le document, on offre les cours nécessaires au niveau des arts ou des autres disciplines. Le contexte est un peu différent. Si j'arrivais aujourd'hui avec une demande pour offrir les trois années du programme d'éducation au secondaire, cela serait une autre question. C'est pour cette raison que l'on ne fait pas cette demande.

Chiasson : Je crois que la Loi a été écrite dans l'esprit d'un Baccalauréat de quatre ans. Maintenant, on parle d'un baccalauréat qui a été défini après l'entrée en vigueur de la Loi. C'est un baccalauréat de cinq ans. Il y a peut-être une mesure d'interprétation ici et je crois que ce n'est pas le rôle du Sénat académique d'interpréter cela, mais plutôt le rôle d'une Cour civile. Si le Sénat académique est en train d'enfreindre la Loi en adoptant ceci, il faut que ce soit testé en Cour.

10.6 Troisième année en éducation primaire (Campus de Shippagan) (suite)

Baudouin : Comme le sénateur Couturier disait, il faut se situer dans le contexte. En 1994, le contexte en était un dans lequel on développait une nouvelle formule qui n'avait jamais été vue, ni en Atlantique, ni au Canada. Je n'entrerai pas dans les détails, mais c'est une question légitime de savoir c'est quoi une année. Est-ce une année calendrier, un nombre de crédits, des sigles de cours? En 1994, c'était une nouvelle approche. Après avoir lu les procès-verbaux, il y avait beaucoup d'incertitudes, d'expérimentations, de projets pilotes etc. C'était une question expérimentale. Nous sommes en train de faire le processus d'évaluation des programmes et avant même que ceci ne soit complété, on nous demande d'affirmer que cette condition expérimentale soit rendue permanente. Pour discuter de la proposition, il faut avoir tous les éléments.

Couturier : J'ai devant moi les résolutions du Sénat académique de 1994 et il n'y a rien d'expérimental dans la résolution adoptée par le Sénat académique. Il y a un ensemble de *Considérant* et on dit ensuite *que les étudiantes et étudiants soient autorisés à suivre au CUSLM, dans les concentrations présentement offertes, un nombre de crédits suffisant pour compléter trois années des programmes combinés, primaires et secondaires*. Il n'y a pas de date attachée à cette résolution. Il n'y a pas de conditions attachées à cette résolution.

Président d'assemblée : Maintenant, on recommence le débat sur le fond.

Lowe : Premièrement, permettez-moi de mettre en contexte comment la Faculté a vécu cette demande pour la troisième année du B.A. - B. Éd. (primaire) du Campus de Shippagan. D'abord, les membres du Conseil de la Faculté ont reçu la proposition du Département d'enseignement au primaire et de la psychopédagogie et la recommandation positive de l'UARD en éducation. Le Département d'enseignement au primaire et de la psychopédagogie, en analysant les réponses du Campus de Shippagan face à leurs préoccupations, n'a pas été satisfait des réponses du Campus de Shippagan et il a voté contre la proposition d'offrir la troisième année au Campus de Shippagan. Pour faire l'étude de cette demande, les membres du Conseil ainsi que tous les autres membres des instances de la Faculté se sont penchés uniquement sur les aspects académiques de la demande. Après mûre réflexion, les membres du Conseil de la Faculté ont voté, en majorité, contre la demande du Campus de Shippagan d'offrir la troisième année du programme B.A. - B. Éd. (primaire) pour plusieurs raisons.

La première raison, c'est le manque de ressources professorales ayant le doctorat ou le Ph. D. La Faculté envisage très mal l'offre de l'équivalent de trois ans de formation avec, à l'heure actuelle, un seul professeur titulaire d'un Ph. D. au Campus de Shippagan. Même si le Campus de Shippagan fait les efforts nécessaires pour recruter une ou un professeur titulaire d'un Ph. D. pour un mandat de cinq ans, la Faculté n'est pas convaincue du succès de la compétition. Aussi, elle questionne le fait que l'embauche d'une professeure ou d'un professeur additionnel au Campus de Shippagan comblera tous les besoins en ressources professorales nécessaires pour l'offre de tous les cours des trois premières années en éducation. Le Campus de Shippagan prévoit l'embauche de chargées ou chargés de cours pour les cours de didactique. D'après notre expérience au Campus de Moncton, les chargées et chargés de cours ont souvent et presque toujours un diplôme de deuxième cycle en éducation et une expérience pratique importante. Ceci est valorisé par la Faculté. Par contre, ces personnes n'ont pas nécessairement compris la mission de la Faculté avec tous les aspects importants de la pédagogie actualisante et la théorie qui sous-tend les idées et les principes qu'ils enseignent dans les cours. Je pèse mes mots. De plus, le lien entre la recherche continue et les cours est presque inexistant. Ces chargées et chargés de cours doivent être suivis sur une base régulière, aux deux semaines, par des professeures et professeurs réguliers avec le Ph. D. dans la discipline, afin qu'elles et ils puissent offrir un enseignement de qualité basé sur les théories et recherches récentes dans le domaine. Même si le Campus de Shippagan fait les démarches nécessaires pour que les professeures et professeurs du Campus de Moncton obtiennent l'encadrement, d'après moi, il est inacceptable de demander ce travail additionnel à une professeure ou un professeur qui est déjà envahi par le nombre de chargées et chargés de cours à encadrer au Campus de Moncton.

Je pense aussi qu'il est important de rappeler l'historique de la formation des maîtres. Comme vous le savez probablement, la formation des maîtres a connu une évolution importante en passant d'une formation de deux ans à l'École normale offerte par des

10.6 Troisième année en éducation primaire (Campus de Shippagan) (suite)

professeures et professeurs enseignants détenant un diplôme de deuxième cycle en éducation. Très peu d'entre eux avait un doctorat. On est passé de l'École normale à une formation universitaire de cinq ans offerte par des professeures-chercheuses et professeurs-chercheurs ayant un diplôme de troisième cycle. Je peux vous dire que, à la Faculté des sciences de l'éducation, le nombre de professeures et professeurs qui ont le doctorat a augmenté de façon importante. Des 26 professeures et professeurs à temps plein et réguliers qui ont des postes en voie de permanence, il y en a 20 qui détiennent le doctorat. Je crois qu'il est important, pour assurer une formation universitaire de qualité, de s'assurer que les conditions d'embauche selon les exigences des normes acceptées par les universités canadiennes soient respectées, c'est-à-dire que l'on embauche des professeures et professeurs ayant un Ph. D. et que le programme soit offert par des personnes qui ont cette formation.

Par ailleurs, la Faculté a une autre préoccupation qui se situe au niveau du nombre de cours enseignés par les professeures et professeurs embauchés au Campus de Shippagan. Plusieurs cours seront donnés par la même professeure ou le même professeur. Comment pouvons-nous assurer une qualité de formation si les cours offerts par la professeure ou le professeur ne correspondent peu ou pas du tout à son champ d'expertise. Les professeures et professeurs en sciences de l'éducation ne peuvent pas être des spécialistes dans tous les domaines de la psychopédagogie, de la communication, de l'animation et j'en passe. Tout comme la Faculté des sciences, les spécialistes de biologie ne sont pas nécessairement des experts en chimie et biochimie. De plus, lorsqu'une professeure ou un professeur enseigne aux mêmes étudiantes et étudiants plusieurs cours différents, il va de soi que son expertise, ses croyances, sa philosophie de l'éducation vont transparaître à travers tous les cours. Donc, à notre avis, il est important pour assurer une formation de qualité, que les étudiantes et étudiants soient enseignés par plusieurs professeures et professeurs qui apportent leurs expertises et leurs couleurs personnelles face au vaste domaine de l'éducation.

La troisième préoccupation se situe au niveau du moment propice où apparaît la demande du Campus de Shippagan. Nous sommes présentement dans une période intensive d'évaluation de tous nos programmes en éducation y inclus le B.A. - B. Éd. (primaire). De plus, si le projet de la reconfiguration des programmes voit le jour, nous devons diminuer le nombre de crédits associés à nos baccalauréats combinés de 172 crédits pour le programme de B.A. - B. Éd. (primaire) à 150 crédits. La Faculté, dans les prochaines années, va réviser ces programmes. Ceci demandera des modifications quant au contenu de certains cours, quant aux préalables requis et quant à l'ordre des cours dans le programme de formation. Par conséquent, les cours actuellement en troisième année, risquent de se trouver ailleurs. À mon avis et à l'avis des membres de la Faculté, il ne serait pas opportun, à ce moment, que le Campus de Shippagan offre la troisième année en éducation, car le processus de révision du programme de formation primaire n'est qu'à ses débuts et l'on vient de recevoir le document final d'autoévaluation de notre évaluateur externe.

En somme, les préoccupations de la Faculté gravitent autour de trois thèmes qui ont une influence directe ou indirecte sur la qualité de la formation de nos étudiantes et étudiants en éducation. Je vous demande de considérer les préoccupations de la Faculté des sciences de l'éducation avant de vous prononcer sur la proposition.

E. Robichaud : Je partage certainement la préoccupation de la qualité de la formation que les étudiantes et étudiants vont recevoir. Nous avons peut-être une différence d'opinion sur le lieu où peut être offerte cette qualité. Est-ce que le Campus de Shippagan peut assurer cette qualité? Si j'ai apporté ce dossier au Sénat académique, c'est parce que je suis réellement convaincu de la démarche. Il y a eu beaucoup de points qui ont été soulevés par le Département. Il faut mettre cela en contexte parce que, effectivement, le Département a soulevé des préoccupations dès février 2006. On s'est penché sur ces préoccupations. Nous les avons adressées. On a présenté le document à la doyenne et au vice-doyen. Je pense qu'il avait été assez bien reçu à ce moment. Après cette rencontre, nous avons déterminé qu'il était important de le présenter à l'UARD. Je pense que c'est important de mentionner que l'UARD s'est prononcé 24 en faveur et 5 contre. Je pense que cela est significatif. Il y a différents points soulevés : la question d'encadrement des chargées et chargés de cours par exemple. Actuellement, l'offre de la troisième année prévoit que le

10.6 Troisième année en éducation primaire (Campus de Shippagan) (suite)

Campus de Shippagan, à l'aide de chargées ou chargés de cours, offre deux cours de didactique : *Didactique de la musique* et *Didactique du français ordinaire*. Ceci équivaut à cinq crédits. On va également offrir un cours intitulé *Gestion de l'éducation* avec une chargée ou un chargé de cours. Normalement, ce sont les directions d'école qui sont embauchées à titre de chargées ou chargés de cours pour donner ce cours. On va suivre un peu le modèle qui se fait dans les autres campus avec ce cours. On a également prévu que ces deux chargées ou chargés de cours auraient dans leur contrat une clause exigeant qu'elles ou ils se rendent au Campus de Moncton et qu'il y ait un échange. Elles et ils se déplaceront, rencontreront les collègues et partageront leurs idées par rapport au cours. Je veux que les gens soient capables de profiter des expériences. Si, suite à cette rencontre, l'on pense qu'il devrait y avoir d'autres rencontres, on a déjà pris l'engagement que ceci pourrait se faire. On parle ici de cinq crédits de didactique offerts aux étudiantes et étudiants par des chargées ou chargés de cours. Les autres didactiques seraient offertes par des professeures et professeurs à temps plein. Actuellement, il y a un poste et demi au Campus. On parle d'ajouter un poste à temps plein. On prévoit ouvrir un poste à temps plein avec une exigence doctorale.

On dit que l'on ne trouvera pas un titulaire de doctorat. Je l'ai déjà entendu cette discussion. La dernière fois, c'était concernant une évaluation d'une demande pour un Baccalauréat en gestion de l'information au Campus de Shippagan. Actuellement, trois des quatre professeures ou professeurs qui enseignent en gestion de l'information ont leur doctorat. Donc, je dis laissez-nous la chance d'en trouver et il y a des gens qui sont peut-être intéressés à revenir dans la région. C'est ça que l'on peut faire comme engagement. Je pense que l'on va être capable de mieux cibler nos disciplines et de diminuer la quantité de diversité de cours qui sont offerts. Finalement 2,5 professeures ou professeurs sur trois ans ou 1,5 professeures ou professeurs sur deux, encore là, 2,5 professeures ou professeurs sur trois ans donnent plus de flexibilité que 1,5 professeures ou professeurs sur deux. Je pense que, en bout de ligne, non seulement on peut offrir une troisième année de qualité, mais on va également avoir un impact positif sur la formation des deux premières années. Donc, ce sont les points que je voulais soulevés à ce moment-ci.

Djaoued : Ça fait plusieurs années que je suis au Sénat académique et je viens de Shippagan. J'étais à Moncton avant d'aller à Shippagan. À chaque fois qu'il y a une question concernant les campus du Nord, on dirait que nous devenons trois campus différents. Je suis toujours surpris que, dès que l'on adresse quelque chose, l'on va nous trouver mille et un défauts. Si l'on n'est pas capable d'assurer la troisième année, peut-être que l'on n'est pas capable d'assurer les deux premières années. Je pense que le Sénat académique doit trouver sa solidarité et dire que nous sommes une seule université avec trois campus. S'il y a un cours que l'on n'a pas la ressource sur place, les technologies sont disponibles pour offrir ce cours en ligne. Je pense que c'est le moment de se faire confiance et de prouver que l'on est une seule université.

Deguire : On est une université à trois campus et deux de ces campus sont de petits campus. Pour offrir certains programmes, on a besoin d'une certaine masse critique. Il faut toujours se poser la question, sinon il y aura des gens irresponsables. Une des particularités de l'Université de Moncton, c'est le nombre de ressources dans de grands nombres de programmes. L'Université de Moncton a un mandat généraliste. On doit offrir la majeure partie des programmes et c'est ce que l'on fait. À chaque fois que l'on permet d'offrir un nouveau programme, même à Moncton, on doit voir quel est l'effet sur les ressources.

Ici, on nous demande de nouvelles ressources pour offrir quelque chose qui se fait déjà ailleurs. Dans le tableau 5, les chiffres, selon moi, sont un peu optimistes. Premièrement, j'espère qu'une nouvelle professeure ou un nouveau professeur ne sera pas payé 30 000 \$ par année. Ce serait déjà très peu et que cinq ans plus tard, ce soit toujours 30 000 \$, cela n'a aucun sens. De plus, les droits de scolarité sont présentés comme étant un revenu nouveau pour l'Université. Ce n'est pas le cas, car ces étudiantes et étudiants s'inscrivent déjà au Campus de Moncton. Ils vont cesser de payer au Campus de Moncton et ils vont payer au Campus de Shippagan. Il n'y a pas un cent de plus dans le réseau. Dites-vous que le total des dépenses sera probablement plus élevé que 309 000 \$ et le total des revenus, s'il est pas mal plus bas, sera presque zéro.

10.6 Troisième année en éducation primaire (Campus de Shippagan) (suite)

Par ailleurs, il y a cinq cours de mathématiques qui sont offerts au B.A.- B. Éd. (primaire). Je sais que les étudiantes et étudiants du programme ont de la difficulté dans ces cours. Peut-être que c'est la solution de dire que vous n'êtes pas obligés de les suivre à Shippagan, mais que vous allez pouvoir les suivre en quatrième année à Moncton. Puisque certaines et certains doivent reprendre ces cours, ceci pourrait créer des problèmes. Je ne sais pas si vous avez réfléchi à cela. Vous avez besoin de chargées ou chargés de cours pour les cours de didactique et vous avez besoin de chargées ou chargés de cours pour vos cours de mathématiques. Je ne suis pas convaincu que vous ayez les ressources pour cela au Campus de Shippagan.

Gauvin : On dit que la troisième année sera à l'essai pour cinq ans. Quels sont les critères à satisfaire pour déterminer que, après cinq ans, l'on puisse continuer à offrir le programme ou plutôt l'arrêter? Quels sont les critères à satisfaire pour avoir la note de passage?

E. Robichaud : Si le Sénat académique accepte la proposition, ceci veut dire que, dans cinq ans, l'on devra revenir au Sénat académique et porter un jugement. Les gens de la Faculté seront là, les gens du Campus seront là. Ils pourront faire des présentations. On pourra revoir les taux d'inscription, on pourra revoir le recrutement des professeures et professeurs, on pourra revoir les ressources qui sont là et on pourra prendre une décision si oui ou non on poursuit. Les critères seront définis par le Sénat académique.

Gauvin : J'aimerais avoir un bilan des impacts négatifs, s'il y en a, sur ce qui se passe au Campus de Moncton.

Chiasson : Il n'y aura certainement pas de gain financier pour l'Institution parce que l'on fait un transfert de 20 étudiantes et étudiants. Donc, on transfère simplement de juridiction de campus. De plus, les campus du Nord jouent un rôle important dans la mission de l'Institution. Est-ce que ce transfert peut aider à remplir la mission de l'Université, mais aussi celle du Campus de Shippagan? C'est une question que je crois fondamentale que l'on doit se poser avant de dire oui ou non à cette proposition. Il est clair que, financièrement, il n'y a pas de conséquences réelles pour l'Institution. Il y a une conséquence pour le Campus de Moncton : on va perdre des étudiantes et des étudiants et, par conséquent, l'on va perdre les ressources professorales. Il faut se demander si l'Institution va mieux remplir sa mission.

Gauvin : Cela ne fait pas le bilan des impacts négatifs.

Chiasson : L'impact sur le Campus de Moncton sera un transfert d'une perte de ressources de deux professeures ou professeurs qui devront transférer au Campus de Shippagan. Si l'on dit non, cela veut dire quoi? Cela veut dire qu'il y a des coûts additionnels pour donner ces mêmes programmes. Pour l'Institution, on devra retrancher quelque part.

Baudouin : Au programme B.A. - B. Éd. (primaire), on a approximativement 436 étudiantes et étudiants. En perdre 18, cela ne fera pas grand chose; en perdre 20 cela ne fera pas grand chose. J'espère que, avec les demandes faites au Comité de budget, année après année, le poste que l'on va créer à Shippagan n'est pas un poste qui devait aller à Moncton. Les fondateurs de l'Université de Moncton, lorsqu'ils ont développé l'Université, ont conçu trois campus. Ce ne sont pas trois campus qui fonctionnent indépendamment. Ce sont trois campus qui fonctionnent ensemble, mais avec des missions particulières. La réticence à la Faculté des sciences de l'éducation touche justement la qualité des cours qui seront offerts. Je pense que c'est une question légitime et elle doit être répondue.

Boghen : J'aimerais dire que je partage les commentaires de mon collègue Djaoued en ce qui concerne la question du traitement égal. Notre université, c'est une université composée de trois campus. À titre du doyen de la FESR, mes responsabilités sont uniformes et égales quelque soit le campus. Peu importe le campus, cette situation de remplacer les professeures ou professeurs réguliers par des professeures ou professeurs à charge ou à temps partiel me préoccupe beaucoup. La mission de l'Université, c'est l'enseignement, la recherche et les services à la collectivité. Celles et ceux qui ont lu le document de réflexion produit par la Commission sur l'éducation postsecondaire, savent qu'elle parle de faits troublants par rapport à la question de la recherche au Nouveau-Brunswick. Quels sont les indices que l'on transmet aux grands conseils en embauchant

10.6 Troisième année en éducation primaire (Campus de Shippagan) (suite)

des chargées ou chargés de cours? Alors, il y a une suggestion à faire, ce n'est pas d'empêcher le Campus de Shippagan d'offrir ces programmes, c'est de s'assurer qu'il a les moyens et toutes les ressources nécessaires pour le faire.

Dîner de 12 h 22 à 13 h 30.

Gaudet : Il y a une question fondamentale sur le plan juridique. Je propose de déposer la proposition qui est sur la table pour aller chercher l'information nécessaire. Si c'est un avis légal, qu'on obtienne un avis légal. Alors, on sera mieux situé pour prendre une décision. Je demande le dépôt de la proposition.

P : 18-SAC-070309

Jeanne d'Arc Gaudet, appuyée par Robert Baudouin, propose :

« *Que la proposition R : 17-SAC-070309 soit déposée.* »

Président d'assemblée : Il n'y a pas de discussion sur une motion de dépôt.

Recteur et vice-chancelier : Est-ce que l'on peut demander des précisions sur la motion? Est-ce qu'il y a une demande attachée à la motion?

Président d'assemblée : Il y a plusieurs propositions possibles. Il y a le dépôt et il y a le renvoi à un comité. Vous pouvez aussi renvoyer à une date ultérieure avec un mandat. Ce sont des variantes. La motion de dépôt pure et simple n'est pas sujette à débat, mais les autres propositions le sont. Une motion de dépôt veut dire que l'on passe à la question suivante et, si quelqu'un plus tard veut la ramener sur la table, il en a le droit.

Landry Martin : Est-ce possible de demander que le point revienne à la prochaine réunion du Sénat académique?

Gaudet : On peut demander un avis légal sur la *Loi sur l'Université de Moncton* pour savoir si la décision prise à une réunion du Sénat académique sur le sujet était dans l'esprit de la Loi ou non. J'aimerais mieux que l'on clarifie ceci et que l'on ait l'information.

Bouchard : Un point d'ordre. Quand c'est une motion de dépôt, il n'y a pas de débat.

Président d'assemblée : Je pense que la sénatrice Gaudet est en train de changer sa motion.

Gaudet : Je n'ai pas demandé que l'on revienne à la prochaine réunion du Sénat académique. J'ai demandé que l'on clarifie cette situation pour voir si l'on est dans la légalité comme Sénat académique.

Vote sur P18

Pour 9

Cette proposition est rejetée car elle n'a pas atteint au moins 10 voix.

VRER : Nous avons entendu plusieurs commentaires concernant les avantages et les désavantages. Je suis bien au courant de la dynamique de ce que ça peut représenter pour le Campus de Shippagan de façon positive, mais il y a une chose qui m'a extrêmement surpris en écoutant la discussion de ce matin. Il n'y a personne qui a soulevé la question des étudiantes et des étudiants. Il n'y a personne qui a démontré dans la documentation que la démarche était un avantage académique pour les étudiantes et les étudiants en question. Est-ce qu'il y a pour l'étudiante ou l'étudiant des avantages académiques dans cette démarche? Le cas échéant, j'aimerais les connaître. Je reconnais facilement les avantages économiques. Je n'ai pas besoin d'expliquer. S'il y a des avantages académiques, j'aimerais bien que cela fasse partie de la discussion. S'il n'y a pas d'avantages académiques, je suis un peu désolé de voir que nous prenons une décision fortement académique basée sur un point économique seulement.

10.6 Troisième année en éducation primaire (Campus de Shippagan) (suite)

E. Robichaud : Je suis convaincu que la qualité de la formation offerte au Campus de Shippagan se compare très bien aux autres formations du genre. Si je regarde globalement la proposition, c'est entre 9 et 12 crédits offerts par des chargées ou chargés de cours dans les 111 crédits que ces étudiantes et étudiants reçoivent dans les trois premières années.

Au Campus de Shippagan, je calcule 12 crédits qui seront offerts par des chargées ou chargés de cours. Les cours de français, qui sont des cours importants au B.A. - B. Éd. (primaire), seront offerts au Campus de Shippagan par des professeures et professeurs réguliers. Il n'y a pas de chargées ou chargés de cours en français cette année. L'année prochaine, nous n'en prévoyons pas. Bref, les étudiantes et étudiants seront formés par des professeures et professeurs. Dans les cours d'anglais et les cours de mathématiques, c'est la même chose. Les cours de biologie sont donnés par des professeures et professeurs à temps plein.

Aussi, il y a un encadrement en raison de la grosseur des groupes. Il faut dire que j'ai évité de parler des individus, mais nous sommes choyés actuellement avec les professeures et professeurs qui sont présentement au Campus et je n'ai pas honte de le dire. Ils sont très préoccupés par les étudiantes et étudiants et ils les encadrent de très près. Cet encadrement à temps plein, je ne pense pas que l'on puisse nécessairement le retrouver ailleurs. On a parlé toute à l'heure de la question économique, c'est quand même quelque chose qu'il ne faut pas minimiser. Pour ces étudiantes et étudiants, le Nord-Est de la province est le Campus universitaire en Atlantique où les étudiantes et étudiants doivent emprunter le plus pour aller aux études. La question économique devient une question fondamentale pour ces étudiantes et étudiants. On ne peut pas la mettre de côté, mais je suis convaincu que la question de qualité de l'enseignement est pertinente.

Renaud : Je veux tout simplement souligner le fait que l'effet d'absence de critères clairement énoncés au début rend le débat difficile.

Couturier : Je vous ne surprendrai pas en vous disant que je vais appuyer la proposition qui est devant nous. C'est une proposition qui est importante pour le Campus de Shippagan, mais qui est importante aussi pour l'Université de Moncton dans son ensemble. Il faut examiner cette proposition du point de vue de l'Université de Moncton comme entité, de sa mission et de son développement. Je voudrais reprendre un certain nombre d'éléments.

Un élément évoqué est celui de la préoccupation formulée à l'égard de la qualité de la formation qui pourrait être offerte dans le programme B.A. - B. Éd. (primaire) au Campus de Shippagan. Or, il faut comprendre comment le programme B.A. - B. Éd. (primaire) est construit. Ce matin, nous avons exprimé des préoccupations à l'égard des cours de formation disciplinaire dans le cas du B.A. - B. Éd. (primaire), la formation disciplinaire étant imbriquée dans le programme. Ce sont essentiellement des cours de première et de deuxième années qui se retrouvent dans les trois premières années du B.A. - B. Éd. (primaire). Le doyen des Études du Campus de Shippagan a donné des explications qui m'apparaissent assez solides à ce sujet.

Par ailleurs, quand le Sénat académique a permis au Campus d'Edmundston d'offrir les trois années d'éducation, il y a eu un débat similaire à celui-ci. Il y a eu des questions tout à fait légitimes qui ont été posées à l'égard de la qualité de la formation, des ressources professorales disponibles au Campus d'Edmundston, de l'encadrement qui pourrait être donné aux étudiantes et étudiants. Je crois qu'actuellement les étudiantes et étudiants du Campus d'Edmundston qui font trois ans au Campus d'Edmundston et qui poursuivent leur formation au Campus de Moncton sont très bien préparés. Si ce n'était pas le cas, je suppose que l'on m'en aurait avisé. Si ce n'était pas le cas, je suppose que dans le dernier rapport d'évaluation du B.A. - B. Éd. (primaire), l'évaluateur du programme aurait soulevé cette dimension. Cette dimension est totalement absente.

Je pense que, à l'usage, l'on peut constater que même si l'on avait des craintes au point de départ en 1994 à l'égard de ce que le Campus d'Edmundston pouvait faire, les résultats montrent que ces craintes n'étaient pas justifiées. Je pense qu'il est nécessaire de s'interroger constamment sur la qualité académique de notre établissement. Les résultats montrent que l'expérience du Campus d'Edmundston est concluante. Elle l'est du point de vue académique et du point de vue de la réussite des étudiantes et étudiants. J'apprécie

10.6 Troisième année en éducation primaire (Campus de Shippagan) (suite)

beaucoup le fait que le VRER ait soulevé cette question des étudiantes et étudiants parce que ce sont eux qui doivent être au centre de notre préoccupation. Dans ce cas, c'est une demande qui vient des étudiantes et étudiants. Quand on les écoute, elles et ils nous disent souhaiter une formation qui soit accessible. D'offrir la troisième année au Campus de Shippagan nous permet, comme Université, de rejoindre cet élément fondamental de notre mission qui est celui de l'accessibilité aux études universitaires.

De plus, on ne peut pas négliger le contexte encore plus large qui est celui du rôle d'un campus universitaire dans une région. Dans le discours politique du Nouveau-Brunswick, on parle beaucoup d'autosuffisance. On parle beaucoup de ramener les jeunes dans les régions d'origine et de leur permettre de s'enraciner dans ces régions. Or, le fait d'avoir la troisième année du programme au Campus de Shippagan permettrait, je pense, de faire un pas en direction de cet objectif d'autosuffisance. J'en ai pour preuve ce qui se produit au Campus d'Edmundston où les étudiantes et étudiants font trois ans au primaire et elles et ils reviennent par la suite dans la région parce qu'ils ont tissé des liens et qu'ils ont établi des contacts professionnels. Ceci devient un incitatif pour revenir dans la région et ceci permet au Campus de jouer véritablement son rôle, soit l'outil d'un développement régional. Il y a donc une valeur ajoutée. Il me semble que l'on ne peut pas négliger cette question. Toutes les autres choses étant égales, il me semble que ceci devrait être un élément que l'on garde à l'esprit. L'accessibilité des études pour nos étudiantes et étudiants, qui sont déjà lourdement endettés, qui ont besoin de ce coup de pouce et le contexte plus générale du rôle d'un campus universitaire dans une région m'apparaît comme des éléments importants pour l'Université de Moncton

Je terminerai sur un élément qui peut sembler un peu émotif. Je pense qu'il faut se poser les vraies questions au Sénat académique. J'ai l'impression que, comme Université, l'on a bien cheminé ensemble au cours des dernières années. On a travaillé sur des dossiers positifs qui nous ont permis de bien cheminer. Je pourrais en énumérer plusieurs et je dois dire en particulier que le dossier de l'éducation, grâce à la collaboration de la sénatrice Lowe, grâce à la collaboration de toute la Faculté des sciences de l'éducation, est un dossier où l'on a bien travaillé ensemble. C'est un domaine où la chimie existe entre les personnes qui travaillent dans le domaine. C'est un domaine où l'UARD fonctionne bien. Donc, je suis un peu attristé que l'on vienne « brasser de vieilles affaires » qui m'apparaissent comme étant à peu près réglées et sur lesquelles on avait trouvé des consensus et des manières de fonctionner. Brasser cette question juridique, je dois vous avouer que ça m'attriste. Dans un contexte où c'est toute l'Université qui bientôt va se retrouver dans la mire des dirigeantes et dirigeants politiques avec la Commission sur l'éducation postsecondaire, si nous nous engageons comme universitaire dans une démarche où tout est remis en question à l'interne, on va avoir beaucoup de plaisir à se serrer les coudes pour bien défendre les menaces qui sont à l'extérieur.

J. Robichaud : Ceci est un dossier qui touche les étudiantes et étudiants. La demande des étudiantes et étudiants à l'Université a été faite parce que les étudiantes et étudiants pensent que, au Campus de Shippagan, il y a une très bonne formation. Sinon, elles et ils n'auraient pas fait la demande. De plus, les étudiantes et étudiants pensent que c'est un dossier qui touche l'économie de la région, car Shippagan est une petite région. À Shippagan, les étudiantes et étudiants ne viennent pas de Moncton. Ce sont surtout des étudiantes et étudiants de la région et ils épargnent beaucoup d'argent en fréquentant le Campus de Shippagan. Je crois qu'il faut vraiment avoir cette troisième année.

Villard : Je trouve que, pour un débat aussi explosif, l'on a gardé un ton qui est très correct, à part mon lapsus du début. Essayez de me pardonner. Par contre, je trouve que dans un cas comme celui-ci, la raison pour laquelle on discute si longtemps, c'est probablement parce qu'il ne faut pas prendre une décision cas par cas. On parle de la décision qui a été prise en 1994, et finalement, on semble tirer la conclusion que la décision qui a été prise au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs relativise la *Loi sur l'Université de Moncton*. On est en train de fonctionner avec des précédents qui ont été créés 13 ans passés. La décision que l'on va prendre aujourd'hui prend plus d'importance parce que, probablement, elle va faire jurisprudence, donc pensons globalement au-delà du dossier que l'on a sur la table. Par contre, je suis obligé de revenir sur ce dossier. Pour être concret, il faut soupeser le pour et le contre, peut-être pas pour le Campus de Shippagan, mais pour l'Université dans son ensemble puisque l'on fonctionne en réseau. Donc, si je prends un exemple concret, soit le tableau financier à la page 189, ce tableau

10.6 Troisième année en éducation primaire (Campus de Shippagan) (suite)

devrait être exprimé dans des chiffres qui réfèrent à l'ensemble de l'Université. Il faudrait aussi que les chiffres indiqués pour les salaires soient plus réalistes, car on présente des salaires constants et on ne sait pas trop si c'est un salaire pour un demi-poste ou un poste. Donc, tant qu'à faire l'exercice, faisons-le sérieusement et ensuite on pourra prendre une décision éclairée à partir de cette analyse. Ce sera une décision pour l'ensemble de l'Université.

Par ailleurs, les aspects humains ont été exposés et je pense que tout le monde les comprend. Ils doivent être évalués en rapport avec l'ensemble des facteurs qu'il faut évaluer. Nous sommes placés devant une situation où nous devons être pragmatiques et il faut voir si, effectivement, on peut se permettre la possibilité de rencontrer la demande des étudiantes et étudiants. Je pense que, à l'Université de Moncton, les étudiantes et étudiants doivent être capables d'admettre que l'on a une très bonne écoute de leurs besoins, probablement une meilleure écoute que dans la plupart des universités et des institutions. Cela dit, il faut quand même voir si l'on est capable de se permettre cette situation. Si l'on n'est pas capable, peut-être qu'il y a des solutions ou des compromis, par exemple, une bourse de mobilité inter-campus, qui pourraient globalement être moins dispendieux que ce qui est proposé.

Dans mon premier mandat au Sénat académique, il y avait eu une proposition de deuxième année en biologie au Campus de Shippagan et cette proposition avait été adoptée. Donc, c'était un peu l'attitude de cas par cas. Cela s'est passé très rapidement d'ailleurs et je me demande si quelqu'un a pris le temps de faire l'analyse du bilan de cette expérience parce qu'il me semble que cela doit faire cinq ans. Les messages que j'entends, c'est que le nombre d'étudiantes et d'étudiants par classe est très réduit. Est-ce que dans un cas comme celui-là, l'Université a été gagnante ou perdante? Je pose la question.

Roy-Vienneau : Je pense que le Campus de Shippagan a tenté de répondre aux préoccupations et je pense que l'on a répondu clairement que l'on est vraiment convaincu au niveau de la qualité. Il y a une question que l'on a très peu touchée. C'est la question du besoin du milieu. Actuellement, au niveau du district scolaire de la Péninsule acadienne et au niveau des districts scolaires de la région Chaleur et Restigouche, il y a un très grand besoin d'enseignantes et d'enseignants. D'ailleurs, au niveau des suppléantes et suppléants, on a, dans certains cas, des enseignantes et enseignants qui sont dans les salles de classe et qui n'ont aucune formation en enseignement car on n'est pas capable d'en recruter. Une directrice générale me disait dernièrement que, en convainquant les étudiantes et étudiants de venir faire leur stage dans la Péninsule acadienne, 90 % d'entre eux pourraient être recrutés par après. Elle me dit que, avec la troisième année, les étudiantes et étudiants resteraient une année de plus dans la Péninsule acadienne et ceci faciliterait la tâche de les convaincre de venir faire leur stage dans la Péninsule acadienne. Ceci augmenterait nos chances de recrutement dans la Péninsule acadienne. Je pense qu'il faut regarder les besoins du milieu. Il y a actuellement un besoin urgent.

Gaudet : Qu'est-ce que les étudiantes et étudiants reçoivent en valeur ajoutée en s'inscrivant en formation aux sciences de l'éducation au Campus de Moncton? Je vais vous parler de la pédagogie actualisante car cela touche de près toute la qualité de l'enseignement. La pédagogie actualisante, c'est une philosophie qui a été mise en place afin de guider toute la dimension pédagogique. C'est une philosophie qui guide la réflexion sur les pratiques que l'on a eues et que l'on a toujours. C'est un modèle éducatif, vous allez dire que l'on est prétentieux, mais pas du tout, pour lequel on a des demandes d'aussi loin que l'Italie, car il le trouve innovateur. Je pense qu'il faut le dire. En effet, on traduit tout notre collectif en italien. Cette vision, il faut que les enseignantes et les enseignants la connaissent. C'est tout le virage, c'est tout un autre régime pédagogique. Est-ce qu'on peut le faire?

Je pense que l'on ne met pas en doute les professeures et les professeurs qui sont là concernant le pouvoir d'enseigner les cours, mais ils vont enseigner dans une approche qu'ils connaissent ou des approches qu'ils ont connues ou encore qu'ils reproduisent. Nos étudiantes et étudiants sont formés, pas juste par des cours, mais par tout un environnement qui parle de pédagogie et qui les amène à faire une réflexion sur la pédagogie actualisante. Cet aspect, je trouve qu'il est valable et qu'il faut en tenir compte.

10.6 Troisième année en éducation primaire (Campus de Shippagan) (suite)

Par ailleurs, concernant les questions juridiques, celles-ci n'ont jamais été réglées. Ce n'est pas parce que l'on est pour quelque chose que l'on est contre autre chose. Je pense qu'il faut sortir de cette logique.

Au Campus d'Edmundston, vous avez quatre titulaires de Ph. D. en éducation. Est-ce que les conditions au Campus d'Edmundston sont les mêmes qu'au Campus de Shippagan? Le sénateur Robichaud a répondu et il a dit que sur certains aspects *oui* et sur d'autres aspects *non*. Alors, c'est difficile de comparer des pommes et des oranges quand on n'a pas toute l'information.

De plus, vous avez touché la question des suppléantes et suppléants. On a le même problème au Campus de Moncton. C'est une question plutôt généralisée dans toute la province. Je pourrais encore parler longtemps par rapport à toute la question à savoir ce que l'on a de plus qu'ailleurs, mais pour moi cette valeur ajoutée, c'est tout le régime pédagogique. Pour se faire, il faut être un peu immergé dedans. À Moncton, les étudiantes et les étudiants le sont dès la première année.

Winter : Je ne suis pas spécialiste en éducation, mais la pédagogie actualisante, je ne la connais vraiment pas et je ne vais pas me prononcer sur cela. Corrigez-moi si j'ai tort, je crois que ce que vous voulez dire, c'est que, au Campus de Moncton, nous avons la pédagogie actualisante et ceci est bon alors qu'au Campus de Shippagan, les professeures et professeurs ne l'ont pas.

Gaudet : C'est trop simpliste. Au Campus de Shippagan, ils ont peut être des éléments de cette pédagogie. Je pense que les gens de Shippagan connaissent cette vision.

Winter : La raison pourquoi je commente, c'est parce que vous en faites un critère. Je crois qu'il faut faire attention de faire des critères qui sont de l'ordre pédagogique comme ça.

Il y a beaucoup de critiques qui se font par rapport à la pédagogie et je ne veux vraiment pas que l'on ouvre justement un débat sur les différentes critiques dans les différentes écoles parce que l'on serait ici trop longtemps. Je vais appuyer ceci et je vais vous donner une raison qui est peut-être un peu émotionnelle. Je trouve l'idée des campus du Nord magnifique. J'aime ça. C'est quelque chose de novateur et différent. En ce qui concerne la qualité, comme à l'Université, je prends pour acquis qu'une fois rendu ici, ce qui a été présenté dans les différentes instances préalables au Sénat académique, a été fait avec un souci de bien faire les choses et avec un souci de haute qualité.

Je me sentirais drôlement mal à l'aise avec une idéologie comme celle-là de questionner la qualité de ce qui se passe dans un ou l'autre des campus du Nord. Concernant la question des étudiantes et des étudiants, je trouve que ce que la sénatrice Robichaud a dit était éloquent en ce qui concerne la responsabilité sociale d'une université dans un milieu comme Shippagan. On ne devrait pas regarder les éléments financiers dans tout ça et je trouve d'ailleurs que c'est un peu bizarre. D'un côté, on parle des finances très finement et de l'autre côté, on s'objecte lorsque l'on parle de clients étudiants. On s'objecte lorsque l'on attache de l'argent à l'éducation. On ne peut pas avoir les deux choses en même temps.

Recteur et vice-chancelier : Je commencerais par dire que même si le sénateur Winter s'était exprimé en Allemand, je crois que je l'aurais compris. Je pense qu'il a développé la thèse que je souhaitais développer. L'Université de Moncton, on le sait, a été créée avec un modèle qui prévaut depuis sa création en 1963 et qui a été ajusté. Ce modèle, bien sûr, qui interpelle l'Institution à assurer le déploiement de sa formation dans les trois campus universitaires. Je dois prendre pour acquis, et plus particulièrement depuis que l'on a développé le concept de l'UARD, que lorsqu'un programme ou une partie d'un programme a été adopté par le Sénat académique et qu'il est livré dans l'un ou l'autre des trois campus, il doit y avoir une qualité comparable dans l'un et l'autre des campus.

On a eu un bon débat sur la façon d'offrir la troisième année au Campus de Shippagan. Je pense que c'était un débat nécessaire et avec tout le respect que je dois au sénateur Djaoued, je ne suis pas d'accord avec sa première intervention. Je crois que le Sénat académique a un devoir de questionner et de débattre ce genre de situation. On le fait plus

10.6 Troisième année en éducation primaire (Campus de Shippagan) (suite)

souvent concernant des programmes qui sont proposés pour être livrés au Campus de Moncton. Je peux vous assurer qu'il y a des programmes qui demeurent plus longtemps devant le Comité des programmes et qui sont des programmes destinés au Campus de Moncton.

J'ai eu des préoccupations au départ. Le doyen Robichaud le sait d'ailleurs. Honnêtement, après le débat qu'il y a eu aujourd'hui, je crois qu'il y a eu de bons arguments des deux côtés. Le Comité conjoint de la planification a d'ailleurs une proposition nuancée par rapport à la proposition originale. Maintenant, il y a un coût. Je ne suis pas en désaccord avec mes collègues qui sont à l'autre bout de la table. Mais le coût à la société acadienne d'avoir eu une université comme celle que l'on a aujourd'hui, c'est un coût que l'on a depuis sa création et que l'on doit supporter. Quand on regarde la balance entre le coût et les bénéfices, c'est extraordinaire le taux de participation aux études universitaires chez les francophones au Nouveau-Brunswick. Il est beaucoup plus élevé que la moyenne nationale. On a un taux de participation aux études universitaires qui est supérieur à celui des anglophones.

On aura un grand débat qui va dépasser le débat autour du nom que l'on devrait donner à un baccalauréat en collaboration avec les collèges communautaires et le grand débat qu'il va y avoir, c'est celui de savoir si les universités font bien leur travail par rapport aux collèges communautaires. Je pense que, quand on sait qu'il y a seulement 7 % du taux de participation aux études collégiales au Nouveau-Brunswick, l'on n'a pas de leçon à prendre des collèges communautaires et je crois que, en bonne partie, c'est l'approche que l'on a eue comme Université. Cela dit, il y a un coût et je serai un de ceux qui va s'assurer que le Campus de Shippagan reçoive le minimum requis pour le corps professoral. Je dis un minimum parce que l'on est au minimum partout à l'Université. Donc, je ne serai pas plus exigeant pour l'un que pour l'autre.

E. Robichaud : Je voudrais rassurer les sénatrices et sénateurs autour de la table qu'il n'a jamais été question de formation de moindre qualité au Campus de Shippagan. Aujourd'hui, je suis convaincu qu'on peut le faire et qu'on peut le faire en assurant une formation de qualité. On peut le faire financièrement sans mettre le Campus de Shippagan dans une situation financière difficile. Je vous demande votre appui.

Lowe : Je demande le vote secret.

Président d'assemblée : Au moins cinq membres demandent le vote secret.

Scrutatrices : Suzanne LeBlanc et S. Claudette Melanson.

Vote sur R17 Pour 19 Contre 15 ADOPTÉE

R : 19-SAC-070309

Robert Baudouin, appuyé par David Lonergan, propose :

« *Que les bulletins de vote soient détruits.* »

Vote sur R19 unanime ADOPTÉE

Deguire : On a souvent des documents importants qui nous viennent du Comité conjoint de la planification. Celui d'aujourd'hui compte 190 pages. Est-ce possible de le rendre encore plus gros pour avoir une table des matières. Ceci rendrait l'utilisation de ce texte beaucoup plus agréable.

Recteur et vice-chancelier : On va voir à cela.

11. NOMINATIONS

11.1 Comité d'attestation d'études

Professeur suppléant

R : 20-SAC-070309

Mises en candidature :

François Renaud
(Celui-ci refuse)

Proposé par David Lonergan

Serge Gauvin
(Celui-ci refuse)

Proposé par Yahia Djaoued

Richard Boulanger
(Celui-ci refuse)

Proposé par Jeanne d'Arc Gaudet

Robert Baudouin

Proposé par Paul Deguire

Robert Baudouin est élu membre suppléant du Comité d'attestation d'études.

11.2 Comité de sélection des grades honorifiques

R : 21-SAC-070309

Neil Boucher, appuyé par Edgar Robichaud, propose :

*« Que **Liette Dumas Sluyter** soit nommée membre du Comité de sélection des grades honorifiques. »*

Vote sur R21

unanime

ADOPTÉE

12. MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS (ARTICLE 43)

SG : À l'occasion, j'ai la chance de rencontrer le Comité d'appel du Sénat académique et de voir un peu l'évolution des dossiers. Comme vous le savez, le Secrétariat général coordonne les activités du Comité d'appel. La secrétaire générale ne siège pas au Comité d'appel et n'a pas le statut de siéger sur ce Comité. La secrétaire générale aimerait pouvoir avoir cette qualité pour agir comme celle de la registraire et celle du directeur des Services aux étudiantes et étudiants. Une modification à l'article 43 pourrait régulariser ceci. Par ailleurs, depuis très longtemps, le responsable du Service des dossiers agit comme secrétaire du Comité, mais sans y avoir voix délibérative. Nous proposons de régulariser cette situation. Nous voulons lui reconnaître cette qualité pour agir.

R : 22-SAC-070309

Lise Caron, appuyée par Colette Landry Martin, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications apportées à l'article 43 Comité d'appel du Sénat académique des Statuts et règlements. »

Dako : Au point g), est-ce que le responsable du Service des dossiers n'est pas déjà secrétaire du Comité?

SG : Oui, mais il n'a pas la qualité pour agir. Il ne fait pas partie de la composition du Comité.

Bouchard : Quand on regarde la composition de ce Comité, c'est quand même un Comité assez particulier. Il y a 11 personnes et il y en a seulement 5 qui ont le droit de vote. Est-ce que l'on a vraiment besoin de tout ce monde?

12. MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS (ARTICLE 43) (suite)

SG : Il faut comprendre que, quand on tente de réunir le Comité, l'on cherche à obtenir le quorum. Il y a beaucoup de gens qui sont nommés sur ce Comité, même des suppléantes et suppléants, car il y a souvent des conflits d'intérêts.

Bouchard : Il y a cinq personnes actives. Les deux professeures ou professeurs, les deux étudiantes ou étudiants et le doyen. Mais les six autres personnes sont là, mais il n'ont pas de voix délibératives, alors ça fait quand même 11 personnes.

Recteur et vice-chancelier : Le Comité d'appel du Sénat académique entend des étudiantes et étudiants sur un certain nombre de questions et j'ai l'impression que plus il y a de gens autour de la table, plus cela peut être intimidant. Cela ne serait pas une mauvaise idée d'en prendre note et de voir si effectivement tous les invités sont nécessaires.

S. LeBlanc : Il y a un point que j'aimerais préciser. Pour les trois personnes qui sont mentionnées au paragraphe f), c'est seulement au besoin qu'elles participent à la réunion. Le paragraphe g), par exemple, c'est régulariser une situation de fait.

Vote sur R22

unanime

ADOPTÉE

13. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES

Note : Le dépôt du document sur la reconfiguration des programmes est reporté à la réunion du mois de mai.

VRER : À la dernière réunion du Sénat académique, nous avons convenu que le document sur la reconfiguration des programmes serait déposé au Sénat académique du mois de mars pour adoption ou pour rejet. On ne l'a pas fait. Voici pourquoi. Après notre rencontre du mois de novembre dernier, les doyennes et les doyens étaient d'avis que la période réservée pour des consultations et la période réservée pour réagir aux consultations étaient trop courtes. Donc, après discussion, nous avons décidé de déposer le rapport au Sénat académique du mois de mai. Je voudrais vous assurer que toutes les consultations ont été faites et je voudrais prendre cette occasion pour remercier publiquement toutes les doyennes, tous les doyens et les associations étudiantes, pour l'accueil lors de nos visites. Nous avons eu des discussions franches et productives. Merci beaucoup.

14. COMMISSION DU NOUVEAU-BRUNSWICK SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

Recteur et vice-chancelier : Vous avez probablement vu ou lu dans les journaux que la Commission sur l'éducation postsecondaire a été créée le 19 janvier 2007. Déjà, à ce moment, nous avons des informations relatives au mandat de la Commission. Le document de réflexion, qui a été publié hier (le 8 mars), présente des enjeux dont font face les institutions d'enseignement postsecondaires au Nouveau-Brunswick. Quand on regarde ceci plutôt en acteur qu'en observateur, je pense qu'il y a plusieurs enjeux mentionnés qui rejoignent certainement les enjeux que nous connaissons dans notre institution et les autres institutions sœurs du Nouveau-Brunswick. Je pense particulièrement au financement des institutions postsecondaires. Depuis quelques semaines, j'ai fait plusieurs interventions médiatiques sur la question du sous-financement de nos institutions en les comparant avec celles des provinces telles que l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve. Donc, l'enjeu du financement est peu développé dans le document et je trouve ceci regrettable. Je pense que la Commission qualifie cet enjeu comme un enjeu d'accessibilité. C'est vrai que le financement et l'accessibilité sont des enjeux qui sont complémentaires, mais je trouve regrettable que tout l'enjeu du sous-financement, à l'heure actuelle, n'est pas soulevé de façon éloquente dans ce document de réflexion. Évidemment, d'autres enjeux nous interpellent. La façon qu'ils sont énoncés nous interpelle doublement.

La capacité de recherche dans nos institutions et la capacité de livrer des programmes de cycles supérieurs dans l'avenir est un enjeu important. Ce matin, à la radio, le commissaire anglophone, Rick Miner, parlait de cette tendance de bâtir la capacité des programmes de formation de cycles supérieurs, particulièrement en Ontario et en Alberta. Les universités de l'Alberta ont une très grande capacité d'attirer les meilleures étudiantes et étudiants. Ces

14. COMMISSION DU NOUVEAU-BRUNSWICK SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE
(suite)

universités font du recrutement en Ontario et celles de l'Ontario font du recrutement en Atlantique. Ce que j'essaie de dire, c'est qu'il semble y avoir une préoccupation majeure de bâtir la qualité dans nos institutions en bâtissant une capacité de recherche et une capacité accrue de formation aux cycles supérieurs. Ceci n'est pas étonnant, car c'est clair que c'est un enjeu important au Canada. Le financement, particulièrement du gouvernement fédéral, va être de plus en plus important pour développer les cycles supérieurs dans les universités canadiennes.

Évidemment, il semble y avoir des hypothèses de départ par rapport à ceci de la part des commissaires. Ceci nous interpelle en terme de partage pour bâtir la capacité de recherche et de laboratoires de recherche, mais aussi de partage au niveau de la formation aux cycles supérieurs. On a cité à quelques reprises le phénomène de la grande région de Montréal où l'on offre des domaines assez pointus dans les sciences, les mathématiques et les affaires. Il y a une collaboration entre les quatre universités de la région de Montréal.

Je voudrais aussi soulever les enjeux qui sont très présents dans ce document de réflexion. Il y a le dossier de la réussite universitaire. On dit qu'il y a environ 20 % de taux d'abandon après la première année universitaire au Nouveau-Brunswick. Nous, on se situe à peu près autour de 16 % à 17 %. Donc, si c'est vrai que c'est 20 % au Nouveau-Brunswick, on fait un peu mieux que nos universités sœurs, mais ceci semble être une vraie préoccupation. Je peux vous dire que, dans les quatre ou cinq entrevues avec les médias, ceci a piqué leur attention. Est-ce que, effectivement, l'on fait suffisamment notre travail au niveau de l'encadrement des étudiantes et étudiants en première année? Y a-t-il un double impact? Certains proposent la formule du cégep. J'ai été très catégorique. Je ne pense pas que ce rôle revienne aux collèges communautaires. Je ne pense pas qu'ils peuvent faire la leçon aux universités par rapport à ces questions.

Le dernier point que je voudrais discuter, c'est toute la question des liens et de la collaboration entre les institutions collégiales et universitaires. On a eu un débat ce matin sur notre approche de créer des baccalauréats appliqués. Je peux vous assurer que c'est au coeur de l'intérêt de la Commission du gouvernement.

La province, je crois, essaie de voir comment elle sera capable de se soustraire de la gestion des collèges communautaires. C'est le seul endroit au Canada où les collèges communautaires sont directement gérés par le gouvernement et il n'y a pas de gestion à distance par rapport au gouvernement. On me dit que, entre 1974 et 1982, les collèges communautaires n'étaient pas gérés par le gouvernement. Je pense que la province veut revenir à l'ancienne formule. Ceci veut dire que la dynamique de gouvernance des collèges communautaires va ressembler davantage à celle des universités. Donc, toute la question d'examiner une plus grande intégration, en terme de passerelle, entre la formation collégiale et la formation universitaire se pose de façon très importante.

Il s'agit d'un survol de ce qui est écrit dans le document de réflexion. Voici l'état de la situation pour le moment. La Commission a développé des questions. Nous sommes invités à les répondre de façon individuelle ou en petit groupe. Cela dit, ce que je souhaite faire au cours des prochaines semaines, car on a très peu de temps, c'est d'organiser une consultation. Au mois de mai ou juin, la Commission va créer un rapport et le remettre au gouvernement au mois de juillet. Donc, on a le mois d'avril pour soumettre nos suggestions. C'est très peu de temps quand on pense que ça fait trois ans que l'on travaille sur la reconfiguration des programmes alors que pour l'avenir de la gouvernance de nos institutions et son financement, on a un mois à s'exprimer. Cela dit, il y a un certain temps que l'on a engagé une réflexion à l'interne relativement à ceci et, le moins que l'on puisse faire, c'est de tenir quelques forums publics au niveau de la communauté universitaire pour avoir une interaction. Je souhaite pouvoir, au Campus de Moncton, faire quelques sessions publiques au mois de mars. J'ai tentativement prévu le 28 et le 29 mars. Je sais que, au Campus de Shippagan, on fait un exercice comme celui-ci le 13 avril.

À Edmundston, on souhaite également faire quelque chose de semblable au mois de mars. À partir de ça, on va remettre un mémoire institutionnel, j'encourage les différentes composantes de faire des activités du genre puisque les délais sont très courts.

14. COMMISSION DU NOUVEAU-BRUNSWICK SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE
(suite)

Deguire : Mon premier commentaire touche un sujet dont on a traité ce matin, soit la reconnaissance des programmes articulés et leur valeur. On dit qu'il pourrait y avoir une plus grande intégration entre les universités et les collèges. On va même jusqu'à dire que l'on devrait reconnaître un crédit universitaire pour un crédit collégial et je trouve cela extrêmement dangereux. L'autre point sur lequel il faudrait intervenir est discuté à la page 7 du document de réflexion. On demande si les sénats et les conseils d'administration répondent encore aux besoins d'une société contemporaine vu que les intérêts des professeures et professeurs sont maintenant protégés par les conventions collectives. On est au Sénat académique, ça vaut peut-être la peine de se pencher sur ce point.

Le rôle des conventions collectives est de protéger le contrat et la convention elle-même. Il y a un certain nombre de problèmes académiques qui y sont traités, par exemple, la méthode que l'on utilise pour évaluer nos collègues pour qu'ils obtiennent une permanence ou une promotion. L'ensemble des sujets académiques n'est pas couvert, ni même protégé par la convention. Cela est couvert et protégé par la collégialité à l'extérieur de la convention. L'organe le plus collégial de l'Université est certainement le Sénat académique. Donc, j'espère que l'on protégera le Sénat académique.

Recteur et vice-chancelier : Je crois que, excusez l'expression, ceci est un peu naïf de la part de la Commission de présenter de pareilles hypothèses de travail concernant le Sénat académique et le Conseil des gouverneurs. Au niveau de l'AUCC, la première chose que l'on regarde quand une institution demande une adhésion, c'est effectivement si, au niveau de la collégialité, on a une équivalence. C'est la première condition pour être membre de l'AUCC. Alors je crois que c'est une réflexion qui ne va pas aller bien loin.

Gauvin : J'aimerais que l'on me rassure sur les risques, si il y en a ou pas, de collision entre ce que l'on va adopter au prochain Sénat académique concernant la reconfiguration des programmes et le travail de la Commission.

Recteur et vice-chancelier : Je ne peux vous rassurer de rien. C'est une Commission gouvernementale qui va faire des recommandations. Cela dit, je crois que le rôle et le mandat de cette Commission est beaucoup moins un rôle relié au contenu de programmes que de structures de gouvernance d'institution et d'assurer les complémentarités entre les institutions. Je peux vous mentionner que les recommandations de la Commission Deutch, quand elle a fait rapport en 1962, étaient à la base de la création de l'Université de Moncton, du déménagement de l'Université St. Thomas à Fredericton et de l'ouverture de UNBSJ à Saint Jean. On voit que c'était beaucoup plus en terme de gouvernance et du nombre d'établissements. À l'Université de Moncton, on a eu la Commission Lafrenière. Elle avait regardé évidemment toute la question des règles de composition de programmes, la qualité des programmes et autres. Je ne pense pas que ce soit cela le rôle de la Commission cette fois-ci.

Gauvin : Est-ce que cela a été clairement dit?

Recteur et vice-chancelier : Je ne peux pas vous dire ce qu'ils vont recommander. Il faudra éventuellement réagir à des recommandations.

Bouchard : J'ai entendu que la Commission allait s'arrêter deux jours à Moncton. Elle se rendra à Sackville. Je pense qu'il y aura deux sessions publiques. Je pense que l'on aura une belle chance de faire une présentation. Bien sûr, on ne sait pas ce que la Commission va dire. On ne sait surtout pas ce que va faire le gouvernement. Il y a beaucoup de rapports qui sont demeurés sur les tablettes et qui n'ont pas eu de suivis.

VRER : Selon moi, la Commission ne va pas s'attarder à des questions d'objectifs de formation générale et de formation fondamentale au sein des institutions. Cela est interne et je ne crois pas qu'il y ait un lien entre cela et les questions de gouvernance. Si la Commission va jusqu'à ce niveau, elle ne va certainement pas faire son travail d'ici le mois de mai.

14. COMMISSION DU NOUVEAU-BRUNSWICK SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE
(suite)

Winter : Je suis toujours inquiet quand un gouvernement s'implique dans l'éducation. Si vous regardez à la page 7 du document de réflexion, on pose des questions dont la réponse est déjà donnée dans la question. On dit « Pourquoi autant d'étudiants universitaires s'inscrivent aux programmes des arts alors que le besoin de diplômés en sciences, en mathématiques pures et appliquées, en informatique et en génie augmente? »

Une question comme celle-là est extrêmement dangereuse pour un grand nombre de raisons. Je crois que de prendre ce document, de le mettre devant nous et de ne pas lui donner de l'importance est extrêmement dangereux. Celles et ceux qui sont des historiens, ou qui ont un peu de connaissance en histoire, savent que ce sont des documents de cet ordre qui risquent d'engendrer de grands changements.

Je crois que, un jour ou l'autre, il faudra avoir une discussion sur comment on se voit comme université. Les universités sont de plus en plus liées au monde des affaires et elles sont de plus en plus liées au commerce. Elles sont de plus en plus liées à des choses terriblement pragmatiques et elles sont de moins en moins des endroits de réflexion. La discussion de fond concernant le contenu d'une éducation est finalement celle qui va nous sauver de ce marchandisage.

J'aimerais réellement dire que ceci n'est pas un document gratuit. Ceci est un document idéologique. C'est un document qui vise quelque chose, qui vise les choses qui ne sont pas « efficaces », qui vise les choses qui ne sont pas rentables. Et puis, ceci est présenté en 2007. Celles et ceux qui font le marketing le savent : faire semblant que l'on est moins dangereux qu'on l'est réellement.

Recteur et vice-chancelier : Nous sommes régis par des règles internes et des règles de valeurs fondamentales par rapport à l'institution, mais nous sommes aussi régis par des règles externes qui sont aussi les règles de la société. C'est la raison pour laquelle je ne prends pas à la légère le dépôt de ce rapport. Au contraire, il y a des enjeux. Certains enjeux rejoignent ceux qui sont propres à notre institution. Je crois fondamentalement et sincèrement que notre gouvernement est en train de prendre un retard très sérieux qui peut avoir un impact à moyen terme et à long terme sur nos institutions universitaires au Nouveau-Brunswick. Le financement, la recherche et les cycles supérieurs sont des éléments centraux à l'Institution. Je crois qu'il faut passer les messages qui sont les nôtres. Lorsqu'ils auront écouté les gens qui connaissent des choses par rapport aux universités, ce sera des messages universitaires qui vont sortir.

Winter : Je ne trouve pas le financement important. Je trouve le financement terriblement important. Je crois que c'est le devoir d'une société, qui se veut une société démocratique, d'appuyer justement la contestation.

Chiasson : Ce document est extrêmement important. Je crois que c'est une idéologie qui est dépassée. Il n'y a pas que des objectifs économiques. Ceci m'apparaît dangereux pour l'avenir de la société néobrunswickoise et canadienne. Pourquoi? Je crois que ce que l'on doit viser, c'est une société qui ne doit pas être menée par des objectifs économiques, mais qui doit aussi avoir et promouvoir des valeurs sociales. Si l'on veut que l'économie néobrunswickoise soit un succès, on ne doit pas seulement former des ingénieurs et ingénieures, on ne doit pas seulement former des administratrices et administrateurs, on ne doit pas seulement former des infirmières et des infirmiers, on ne doit pas seulement former des médecins, on se doit de former des gens capables de penser de façon critique.

J'ai peur que, lorsque l'on prend des modèles comme ceci, l'on évacue la pensée critique pour créer des robots et des machines. C'est ça qui me fait peur. Ce document est extrêmement important parce qu'il va décider de l'avenir de notre Université et de l'avenir de notre société. Ne faisons pas l'erreur d'évacuer les sciences sociales et les sciences humaines. Faisons plutôt le pari que les sciences humaines et sociales doivent prendre plus de place pour développer un esprit critique chez nos étudiantes et étudiants.

Villard : Le recteur et vice-chancelier a fait référence au modèle du cégep. Il a comparé les cégeps aux collèges communautaires en disant que l'on ne se compare pas vraiment aux collèges communautaires en terme de mission. Je voulais mentionner que les cégeps et les collèges communautaires ça n'a rien à voir. Même si ce n'est pas bon pour nous de

14. COMMISSION DU NOUVEAU-BRUNSWICK SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE (suite)

développer des cégeps au Nouveau-Brunswick, objectivement, je pense que ce n'est pas vrai du tout. Ceci réglerait une grosse partie de nos problèmes au niveau de l'intégration des étudiantes et étudiants à l'Université et au niveau de la rétention. C'est une étape de transition et c'est extrêmement efficace.

Recteur et vice-chancelier : Je suis très conscient que le mandat des cégeps au Québec est plus large que celui des collèges communautaires au Nouveau-Brunswick. Je suis tout à fait conscient de ça, mais je suis aussi conscient du fait que pour essayer de faire la formation de cette première année dans un système qui n'est pas le système universitaire classique du Nouveau-Brunswick, ça représenterait des enjeux qui sont, à mon point de vue et sur le plan des coûts, beaucoup plus importants que ce que l'on a maintenant. Je crois que l'on doit être très prudent de dire que, en effet, on jette la serviette et que nous, les universités, nous ne sommes pas capables d'assurer l'encadrement approprié.

15. SUIVI DES RÉUNIONS DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-061202 ET CGV-070129

Recteur et vice-chancelier : Dans le procès-verbal de la réunion du 2 décembre 2006, deux corrections seront apportées à la prochaine réunion du Conseil des gouverneurs.

- ▶ Page 6, deuxième paragraphe, deuxième ligne, il faut lire : ... de se prévaloir du régime...
- ▶ Page 19, deuxième paragraphe, première ligne, il faut lire : ... on note que le nombre de nouvelles inscriptions diminue.

16. AFFAIRES NOUVELLES

Recteur et vice-chancelier : Je désire prendre la parole pour féliciter monsieur le Président d'assemblée du Sénat académique d'avoir été nommé membre de l'Ordre du Canada. Toute la communauté universitaire vous offre ses plus sincères félicitations.

Applaudissements.

17. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le vendredi 4 mai 2007 à 8 h 30.

18. CLÔTURE

La réunion se termine à 15 h 10.

Contresigné le _____

Yvon Fontaine, président

Lynne Castonguay, secrétaire générale